



ÉTUDE SUR LES
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES
DU TERRITOIRE AGRICOLE
DYNAMIQUE

dans le cadre du projet-pilote :
Plan de développement de la zone
agricole d'Argenteuil (PDZAA)

RAPPORT FINAL, août 2009

Réalisé par:
Karoline Davignon
Katherine Jarno

TABLE DES MATIÈRES



1 1. INTRODUCTION

- 1 ■ contexte de l'étude
- 2 ■ mandat
- 3 ■ territoire à l'étude

5 2. MÉTHODOLOGIE

7 3. RECONNAISSANCE DES ENJEUX

11 4. CARACTÉRISATION DU PAYSAGE AGRICOLE

- 11 ■ biophysique
- 17 ■ anthropique
- 21 ■ définition du caractère et unités de paysage

25 5. ÉVALUATION DU PAYSAGE AGRICOLE

- 27 ■ **Autoroute 50**
- 29 ■ analyse visuelle
- 33 ■ diagnostic
- 34 ■ recommandations
- 37 ■ **Route 148**
- 39 ■ analyse visuelle
- 43 ■ diagnostic
- 45 ■ recommandations
- 47 ■ **Rangs**
- 49 ■ analyse visuelle
- 58 ■ diagnostic
- 59 ■ recommandations

61 6. ÉTAPE 2

LISTE DES CARTES

- 4 ■ Carte 1.1 Territoire à l'étude
- 9 ■ Carte 3.1 Situation globale de la zone agricole
- 12 ■ Carte 4.1 Provinces naturelles (Niveau 1 CER)
- 14 ■ Carte 4.2 Ensembles topographiques (Niveau 5 CER)
- 16 ■ Carte 4.3 Réseau hydrographique
- 16 ■ Carte 4.4 Couvert forestier
- 18 ■ Carte 4.5 Grandes affectations du territoire
- 18 ■ Carte 4.6 Recensement des friches
- 19 ■ Carte 4.7 Types de cultures
- 19 ■ Carte 4.8 Localisation des producteurs
- 28 ■ Carte 5.1 Séquence des unités de paysage du parcours de l'autoroute 50
- 33 ■ Carte 5.2 Synthèse de la qualité des expériences paysagères agricoles de l'autoroute 50
- 38 ■ Carte 5.3 Séquence des unités de paysage du parcours de la route 148
- 44 ■ Carte 5.4 Synthèse de la qualité des expériences paysagères agricoles de la route 148
- 48 ■ Carte 5.5 Séquences des unités de paysage du parcours des rangs à caractère agricole
- 58 ■ Carte 5.6 Synthèse de la qualité des expériences paysagères agricoles des rangs

LISTE DES TABLEAUX

- 6 ■ Tableau 2.1 Résumé de la méthodologie
- 7 ■ Tableau 3.1 Répartition des productions agricoles animales de la MRC D'Argenteuil
- 7 ■ Tableau 3.2 Répartition des productions agricoles végétales de la MRC D'Argenteuil
- 10 ■ Tableau 3.3 Résumé des enjeux relatifs au territoire agricole
- 20 ■ Tableau 4.1 Visualisation des transformations saisonnières des principales cultures
- 22 ■ Tableau 4.2 Résumé du caractère paysager agricole
- 23 ■ Tableau 4.3 Définition des unités de paysage (caractérisation biophysique et anthropique)

1. INTRODUCTION

contexte de l'étude

La MRC d'Argenteuil participe à l'élaboration d'un projet-pilote visant la confection d'un plan de développement pour la zone agricole. Dans ce cadre, la MRC souhaite approfondir ses connaissances sur le milieu agricole, notamment en ce qui concerne les caractéristiques paysagères.

Le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est entré en vigueur le 1er juin 2008. Le SADR propose pour objectifs de « **reconnaître les caractéristiques paysagères du territoire comme un support à la redynamisation économique du milieu** » et de « **Protéger et valoriser les paysages agricoles du territoire** », notamment par les moyens suivants¹ :

- Par la reconnaissance du rôle des paysages champêtres dans la dynamique de développement économique touristique;
- Par la préservation de la qualité des paysages agroforestiers en restreignant les usages incompatibles;
- Par l'identification de secteurs paysagers d'intérêt régional à valeur patrimoniale et par le développement d'outils d'aménagement visant leur protection (ex : développement d'un plan sur les paysages, identification de normes générales relatives à l'implantation de bâtiments et autres constructions, identification de moyens, avec le milieu, visant à assurer l'entretien des terres en friche, etc.).

¹ MRC d'Argenteuil, Projet-pilote: Plan de développement de la zone agricole, mandat caractérisation paysagère, juin 2009

Cette prise de conscience de l'intérêt du paysage agricole de la MRC est due, entre autres, à l'implantation récente de l'autoroute 50. En effet, le nouveau tracé traverse la zone agricole dynamique de la MRC d'est en ouest (voir Carte 1.1 p.4), révélant de nouveaux points de vue et modifiant le paysage. La prise en compte du rôle de la voie routière, dans le processus de mise en valeur du territoire, repositionne également le rôle des routes secondaires, tels la route 148 et de nombreux rangs, qui, comme la 50, traversent le territoire agricole.



Les voies routières agissent en véritables fenêtres sur le paysage.

En lien avec le contexte décrit précédemment, le mandat confié par la MRC aux architectes paysagistes consiste à :¹

1. Effectuer le diagnostic paysager de la plaine agricole dynamique parcourue par les principaux axes routiers que sont l'autoroute 50, la route 148 et les rangs.

Dans une perspective de développement de la zone agricole :

2. Élaborer des orientations permettant d'attribuer une nouvelle vocation pour l'axe de la route 148, en lien avec la fonction agricole du territoire

3. Élaborer des orientations pour la mise en valeur du territoire agricole (vues, ambiances, etc.)

4. Élaborer un concept d'aménagement paysager favorisant l'intégration harmonieuse des activités agricoles en place, notamment celles qui soutiennent l'agrotourisme (kiosques de vente à la ferme, autocueillette, etc.)

¹ MRC d'Argenteuil, Projet-pilote: Plan de développement de la zone agricole, mandat caractérisation paysagère, juin 2009

1.INTRODUCTION

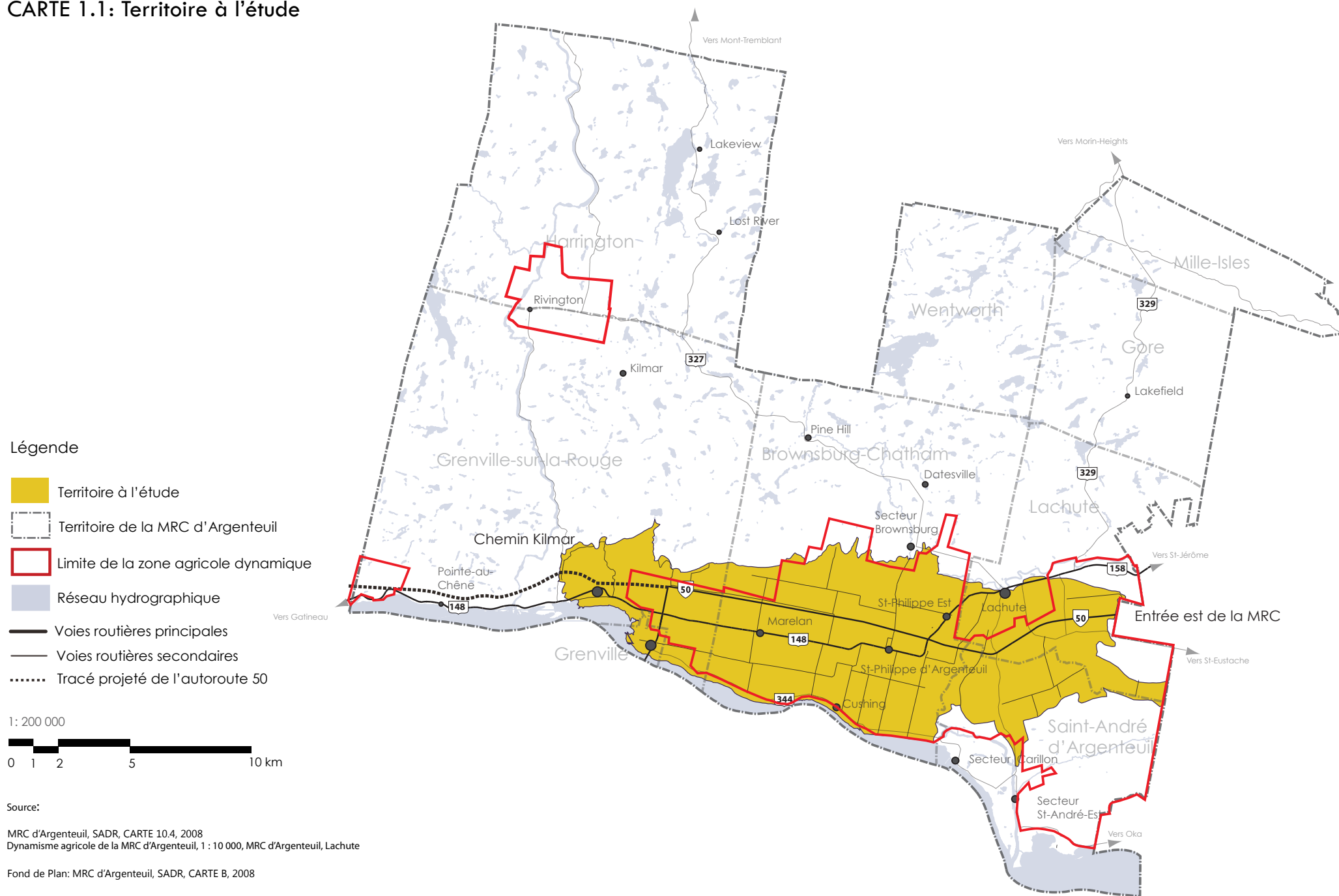
territoire à l'étude

Le territoire concerné a été délimité par la MRC d'Argenteuil et se situe entre l'entrée est de la MRC et le chemin Kilmar à l'ouest, la rivière des Outaouais au sud et la plaine au nord de l'autoroute 50. Ce territoire traverse les municipalités de Lachute, de Brownsburg-Chatham et de Grenville-sur-la-Rouge.

Les limites de cette zone sont situées majoritairement à l'intérieur de la zone agricole dynamique de la MRC d'Argenteuil (voir limite de la zone agricole p.4).

Points de vue importants sur les paysages de la région, l'emphase de l'étude porte sur le potentiel de mise en valeur qu'offrent les voies routières qui traversent le secteur agricole (autoroute 50, route 148 et rangs) (voir Carte 1.1 p.4).

CARTE 1.1: Territoire à l'étude



2. MÉTHODOLOGIE

La présente étude s'inspire largement du Guide de gestion des paysages au Québec de la Chaire en Paysage et Environnement de l'Université de Montréal (CPEUM)¹. Elle s'adapte toutefois au mandat et se construit en 4 grandes étapes :

1. La reconnaissance des enjeux

Elle est préalable à la caractérisation du paysage puisqu'elle permet d'orienter les étapes ultérieures. Il s'agit ici de mettre à jour les dimensions paysagères relatives au territoire agricole afin d'orienter la démarche d'évaluation selon le mandat donné. En résumé, il s'agit de faire une première lecture du paysage, d'en dégager le ou les enjeux globaux et de choisir, selon le mandat, les dimensions du paysage à étudier.

2. La caractérisation du territoire

Elle consiste à dresser, à partir de documents cartographiques, d'images satellites et de photos aériennes, un portrait biophysique et anthropique du territoire. Le but de cette première étape est de comprendre et définir le caractère paysager du territoire agricole. C'est au cours de cette étape que des unités de paysages sont définies.

3. L'évaluation des unités de paysage comprenant :

- l'analyse visuelle

Elle consiste à évaluer la qualité visuelle des unités de paysages déterminées lors de l'étape 1, et de qualifier l'expérience qu'elles offrent depuis les axes routiers (autoroute 50, route 148 et rangs).

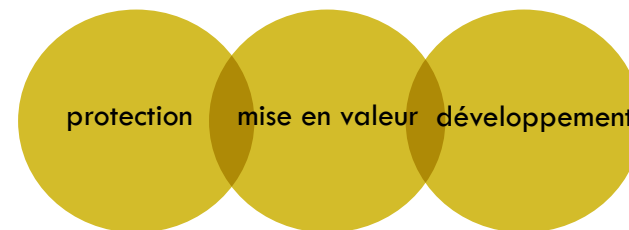
- la synthèse des analyses et le diagnostic :

Suivant l'analyse visuelle de chacune des voies routières, cette dernière étape d'évaluation consiste à regrouper les informations afin de poser, pour chacune d'elle, un diagnostic qui mènera à des pistes concrètes d'intervention.

4. L'élaboration de recommandations

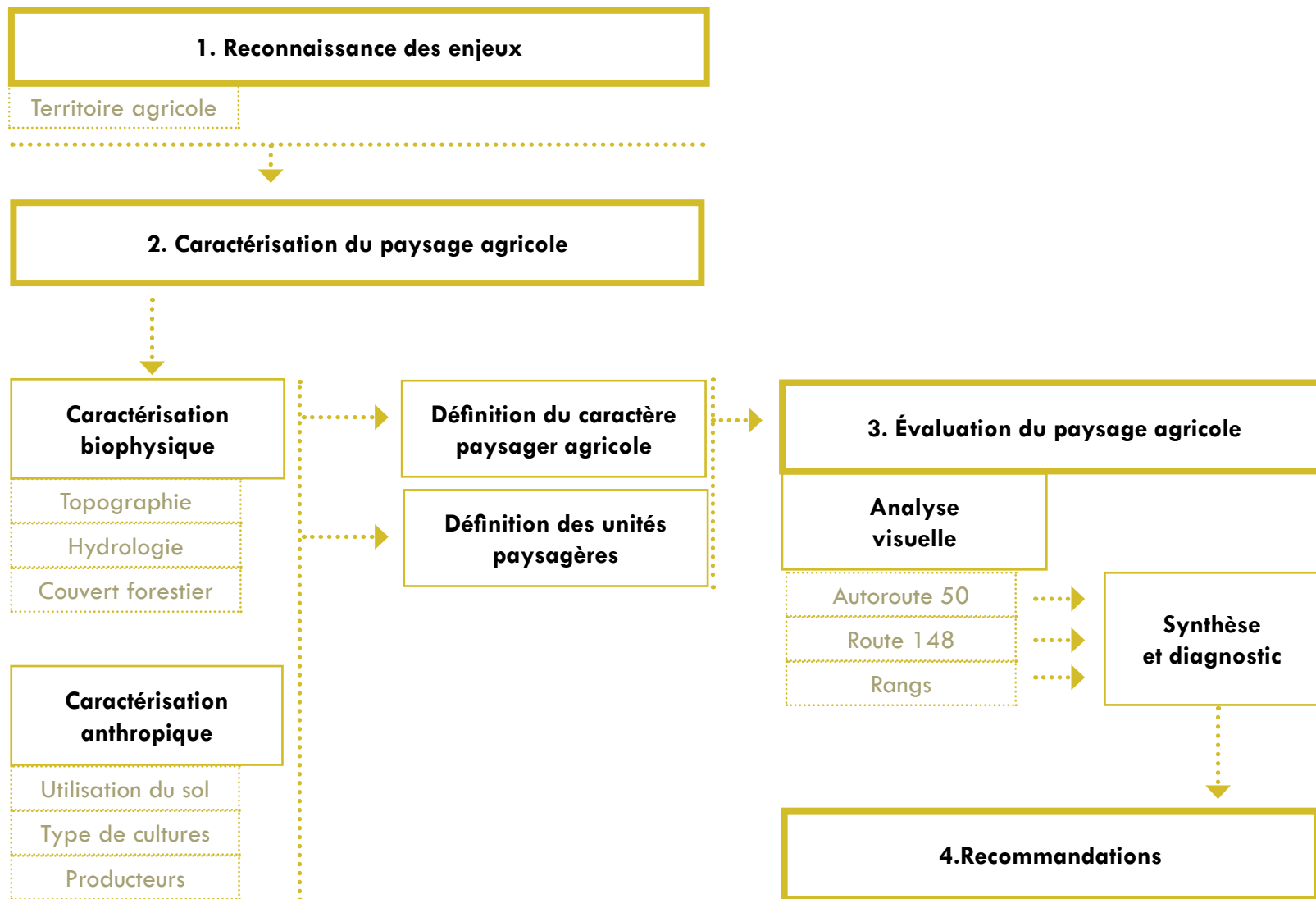
Basée sur le diagnostic de chacune des routes, cette étape fait lieu de conclusion en proposant des pistes d'interventions concrètes sous forme de recommandations, de programmation, de principes ou d'interventions ponctuelles. Ces pistes d'intervention auront pour objectifs :

- La protection du paysage agricole
- La mise en valeur du territoire agricole
- La redynamisation économique du milieu à l'étude



¹ CPEUM, Guide de gestion des Paysages au Québec, lire, comprendre et valoriser le paysage, 2008, 97 pages

Tableau 2.1 Résumé de la méthodologie



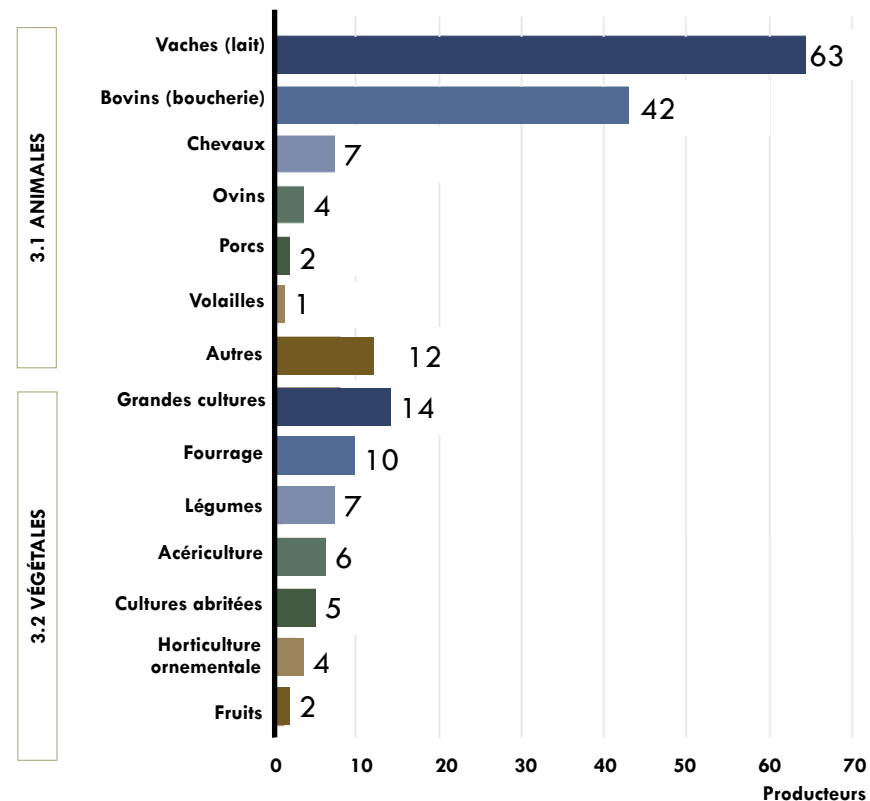
3. RECONNAISSANCE DES ENJEUX

La MRC d'Argenteuil détient 22,4 % de l'ensemble du territoire agricole de la région des Laurentides qui cumule, à elle seule, une superficie de 1 941,45 km². La majorité des exploitations agricoles enregistrées (EAE) de la MRC sont situées sur les terres fertiles de la vallée du Saint-Laurent au sud du territoire, soit Saint-André-d'Argenteuil, Brownsburg-Chatham et Lachute qui, ensemble, regroupent 80 % des exploitations agricoles du territoire.¹

Ce dernier est caractérisé par une agriculture en milieu agroforestier où 82 % des entreprises sont des fermes d'élevage². Comme le démontre le tableau 3.1, la production laitière est la plus répandue (63 entreprises) sur le territoire, suivie de la production bovine (42 entreprises)³.

3.1 et 3.2 Répartition des productions agricoles de la MRC D'Argenteuil

Source: MAPAQ Fiches d'enregistrement 2008.



¹ MRC d'Argenteuil, schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), chapitre 11, juin 2008, p 310

² idem p. 349

³ idem p. 310

Comme plusieurs autres régions du Québec, le territoire agricole d'Argenteuil a subi des transformations importantes dues à l'apparition de technologies modernes qui ont permis aux agriculteurs de maximiser leur productivité et, par le fait même, leur rentabilité.¹

« Les grandes superficies de monocultures occupent maintenant le territoire en dépit de la disparition de cultures diversifiées, prairies ou cultures annuelles »² (tableau 3.2). Les différentes données d'occupation du territoire d'Argenteuil démontrent bien ce phénomène : à l'inverse du nombre d'exploitants qui diminue (271 en 1976 pour 179 en 2007), la superficie des fermes a augmenté (76 ha en 1976 pour 105,6 en 2007).³

Du point de vue paysager, cette récente transformation du territoire, due à l'intensification et la spécialisation de l'agriculture entraîne une simplification de l'espace rural. Comme le cite Martin Joly : « L'uniformisation des pratiques risque d'emporter avec elle les traces des pratiques locales. Comme ces traces sont souvent porteuses de l'identité ou de l'unicité des paysages agraires, il en résulte un inévitable appauvrissement.»⁴

De plus, « plusieurs ensembles géographiques, qui étaient à prédominance agricole en 1928, sont devenus aujourd'hui à prédominance boisée. Ceci est d'autant plus intéressant que cette tendance s'observe sur tous les sols incom-

patibles avec les pratiques culturelles de la nouvelle agriculture industrielle.»⁵

Sur ces sols incompatibles, de qualité moindre et aux reliefs vallonnés, la pratique agricole se limite maintenant souvent à l'agroforesterie. Selon le SADR, l'affectation agroforestière est la partie de la zone agricole permanente qui fait preuve d'une perte évidente de dynamisme agricole (moins bons sols, signe d'abandon tels que des granges abandonnées, clôtures écrasées, occupation des terres par non-agriculteurs, progression des terres en friche etc.).⁶ Un simple regard sur la situation actuelle, où l'abandon et la montée en friche de plusieurs terres agricoles sont fréquents, nous permet de constater une perte de dynamisme de certaines portions de la zone agricole dynamique (voir Carte 3.1 p.9).

Toutefois, ces espaces maintenant boisés présentent une concentration plus importante de fermes d'élevage non traditionnel et spécialisé ou dit marginal hors sol (ex. bovins, moutons, sangliers, cerfs rouges). À l'intérieur d'un territoire moins dynamique comme celui-ci, ces activités marginales sont d'une importance certaine pour le paysage de la région puisqu'elles augmentent la diversité, peuvent jouer le rôle de point de repère et créer des effets de surprise. Nous verrons l'impact de ce phénomène plus en détail lors de l'analyse visuelle.

1 idem p. 307

2 JOLY, Martin, Les paysages d'Argenteuil, de la ruralité agroforestière à la ruralité paysagère, Lachute, Québec, MRC d'Argenteuil, 1999

3 TECSULT Projet de l'autoroute 50-Tronçon Lachute Montebello, Document d'appui à la demande de certificat d'autorisation de réalisation (CAR), Version finale, Juillet 2003

4 JOLY, Martin, Les paysages d'Argenteuil, de la ruralité agroforestière à la ruralité paysagère, Lachute, Québec, MRC d'Argenteuil, 1999

5 idem

5 ARGENTEUIL, MRC d'Argenteuil, schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), chapitre 11, juin 2008, p. 349

CARTE 3.1: Situation globale de la zone agricole

Secteur forestier

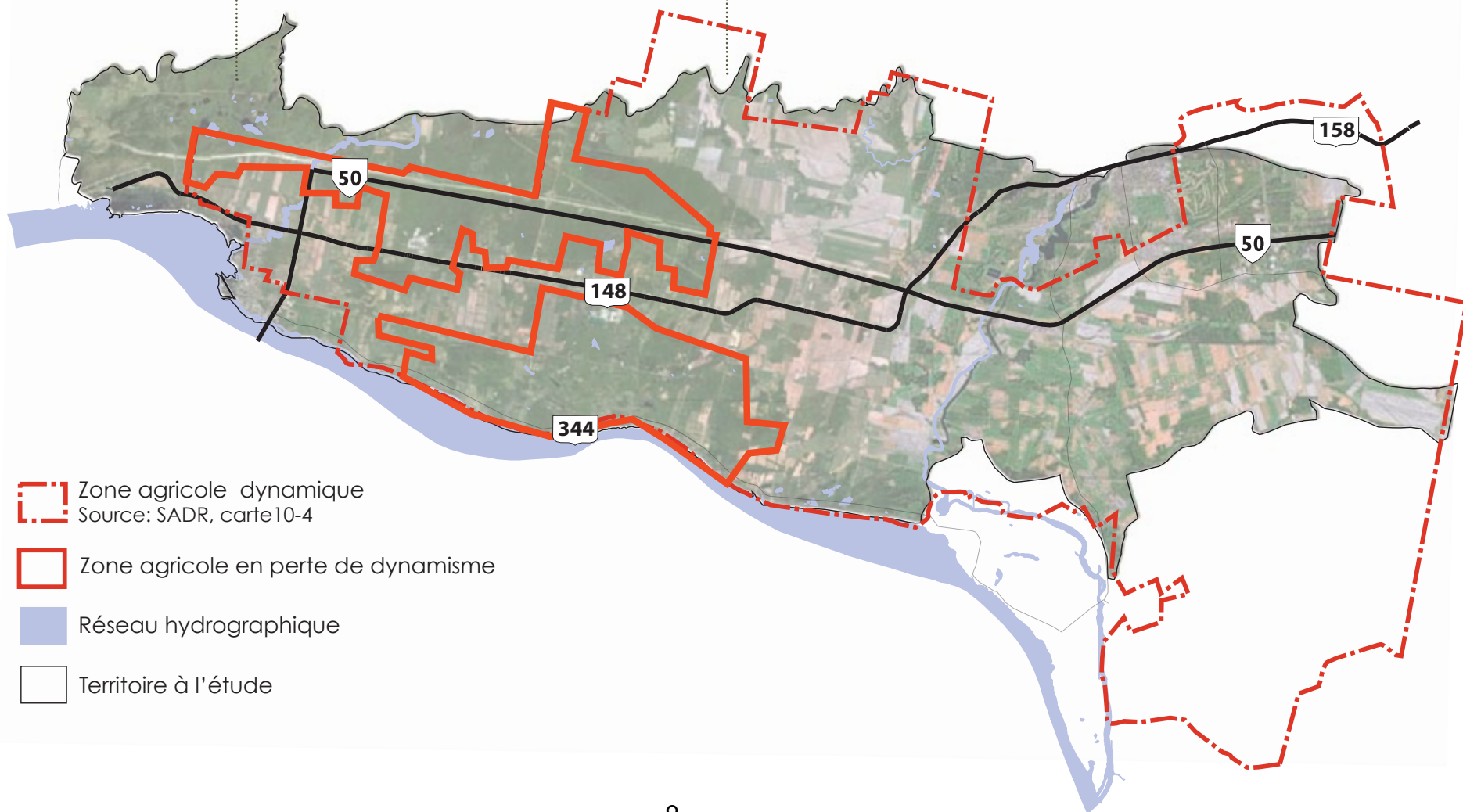
Importance du couvert forestier
Récrotourisme
Relief accidenté

Secteur en transition (en perte de dynamisme)

Perte de dynamisme des terres agricoles
Sol pierreux
Montée de la friche et du couvert forestier
Encore quelques terres cultivées (majoritairement du foin).
Quelques élevages (chevaux, vaches)
Érablières

Secteur agricole

Dynamisme agricole présent
Beaucoup de grandes étendues de monoculture (maïs, soya, blé, foin)
Présence d'élevages
Présence de bâtiments agricoles
Relief plat



Suite à cette première lecture du territoire, on note une activité agricole encore très présente, particulièrement dans le secteur est. Toutefois, le paysage champêtre qui en découle semble menacé par la simplification des cultures. Du côté ouest le secteur agricole est quant à lui en perte de dynamisme et subit la fermeture des paysages due à la montée en friche de plusieurs terres non compatibles avec les nouvelles pratiques agricoles.

Sur un territoire où l'identité paysagère se définit globalement par deux types de paysages contrastants: l'un plat et agricole (secteur à l'étude), l'autre accidenté et forestier (secteur ouest exclu de l'étude), la conservation de chacune de ces entités est primordiale.

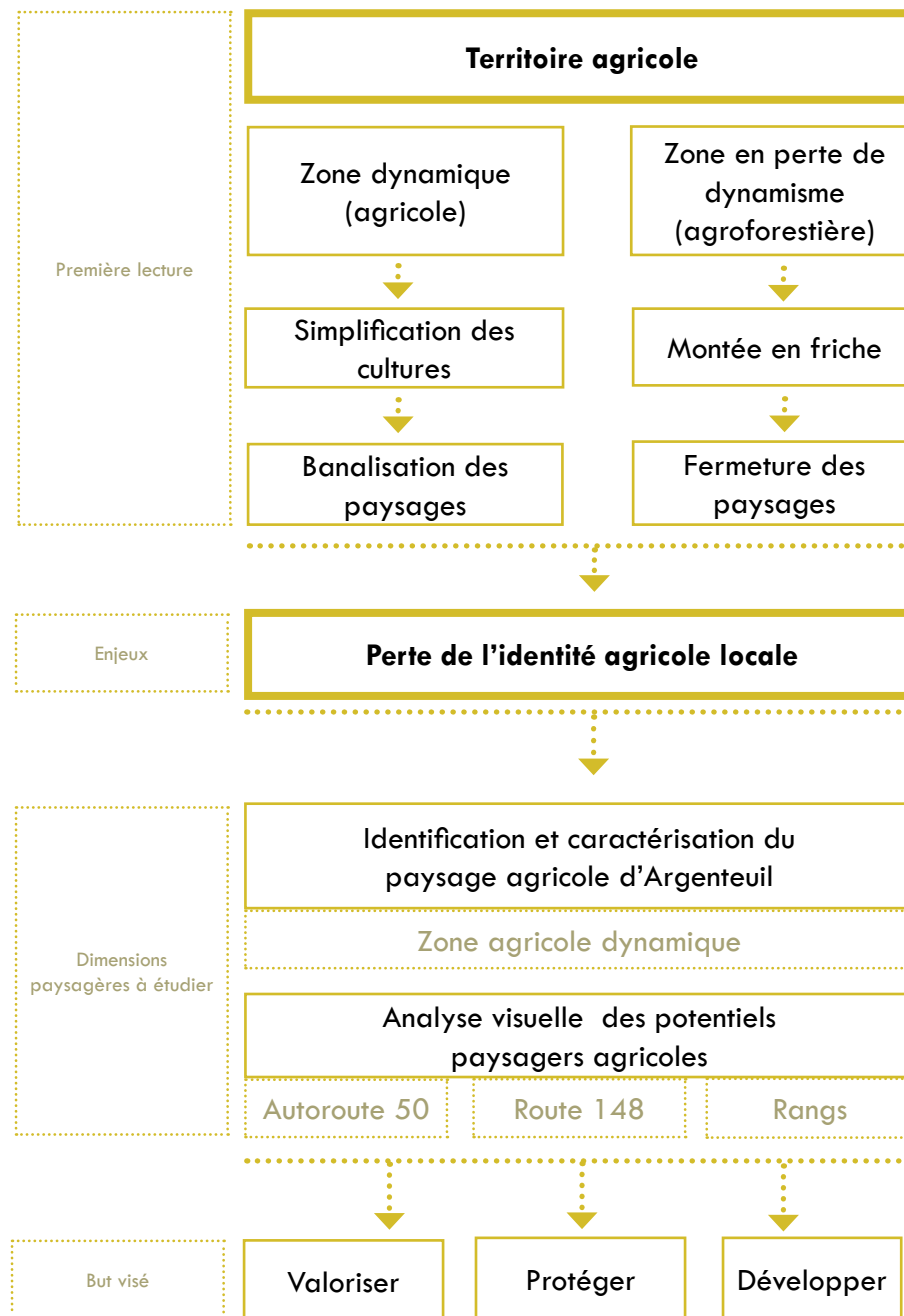
Avant d'entreprendre une démarche de mise en valeur ou de protection, il est important de reconnaître les éléments qui définissent le territoire agricole d'Argenteuil puis d'évaluer leur potentiel. En lien avec ceci, les analyses effectuées seront:

- une caractérisation biophysique et anthropique du territoire
- une analyse visuelle des potentiels paysagers agricoles

Cette dernière analyse se déroulera depuis l'autoroute 50, la route 148 et certains rangs. Porte d'entrée et premier point de vue sur les paysages, les routes qui sillonnent le territoire peuvent devenir des agents importants dans l'observation des paysages de la région. C'est pourquoi cette étude met l'emphase sur le potentiel de certains axes routiers qui traversent la zone agricole dynamique.

La section suivante procédera à la première étape de connaissance du paysage agricole, soit l'identification et la caractérisation du territoire afin de définir ce qui définit le paysage agricole d'Argenteuil.

Tableau 3.3 Résumé des enjeux relatifs au territoire agricole



4. CARACTÉRISATION DU PAYSAGE AGRICOLE

caractérisation biophysique

provinces naturelles
ensembles topographiques
bassin hydrographique
couvert forestier

Nous avons, dans la précédente section, d'après les études de la Chaire en paysage de l'Université de Montréal (évolution du territoire Laurentidien), l'étude de Martin Joly et des données fournies par le SADR, dressé un portrait général de la situation actuelle de l'activité agricole. Il a été démontré que les pratiques agricoles modernes avaient transformé le paysage, par ses monocultures ou son reboisement. Dans la présente section, nous effectuons une caractérisation du paysage contemporain, afin d'identifier et de localiser les éléments dominants qui définissent le territoire agricole actuel. Cette caractérisation s'effectue en deux sections, la première s'intéresse au cadre biophysique, la seconde, au cadre anthropique.

Pour ce faire, nous avons découpé le territoire en unités de paysage qui regroupent une série des caractéristiques spécifiques. Dans ce cas-ci, la délimitation du territoire s'est effectuée en suivant les limites des ensembles topographiques (niveau 5) du Cadre écologique de référence.

Caractérisation biophysique

Le Cadre écologique de référence est un outil de connaissance de la structure du territoire réalisé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec et élaboré selon huit niveaux de perception allant du plus général (niveau 1) au plus précis (niveau 8). Cette méthode de compréhension du territoire permet de subdiviser la zone d'étude en différentes entités qui regroupent, entre autres, des caractéristiques topographiques semblables. Ces particularités, propres au relief, ont des conséquences sur le type de sol, le type de végétation, l'occupation du sol et, par le fait même, sur le paysage.

Les niveaux considérés ici sont le niveau 1 (les provinces naturelles), pour une compréhension globale puis le niveau 5 (ensembles topographiques) pour une compréhension plus détaillée.





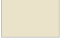



Niveau 1: Les provinces naturelles (voir carte 4.1 p.12)

Le territoire à l'étude traverse deux des treize provinces naturelles du territoire québécois, soit les Basses-terres du Saint-Laurent et les Laurentides méridionales.

« Les Basses-terres du Saint-Laurent reposent sur une plate-forme de roches sédimentaires comblée par des dépôts marins (mer de Champlain), des dépôts glaciaires et des tourbières. Par sa situation méridionale et sa faible altitude (< 100m), cette province naturelle connaît un climat doux et humide propice à une végétation riche et diversifiée. Érable à sucre, chêne, tilleul, caryer et noyer disputent l'espace aux espèces pionnières (peupliers, bouleaux), qui dominent les lambeaux de forêt que l'agriculture n'a pas entamé. Cette province naturelle se caractérise principalement par un relief de plaine ponctué par endroits de rares collines où les terres agricoles occupent plus de 50 % du territoire.»

CARTE 4.1: Provinces naturelles (niveau 1)

Légende

-  Territoire à l'étude
-  Territoire de la MRC d'Argenteuil
-  Réseau hydrographique
-  Laurentides méridionales
-  Basses-terres du Saint-Laurent
-  Voies routières principales
-  Voies routières secondaires
-  Tracé projeté de l'autoroute 50

1 : 200 000

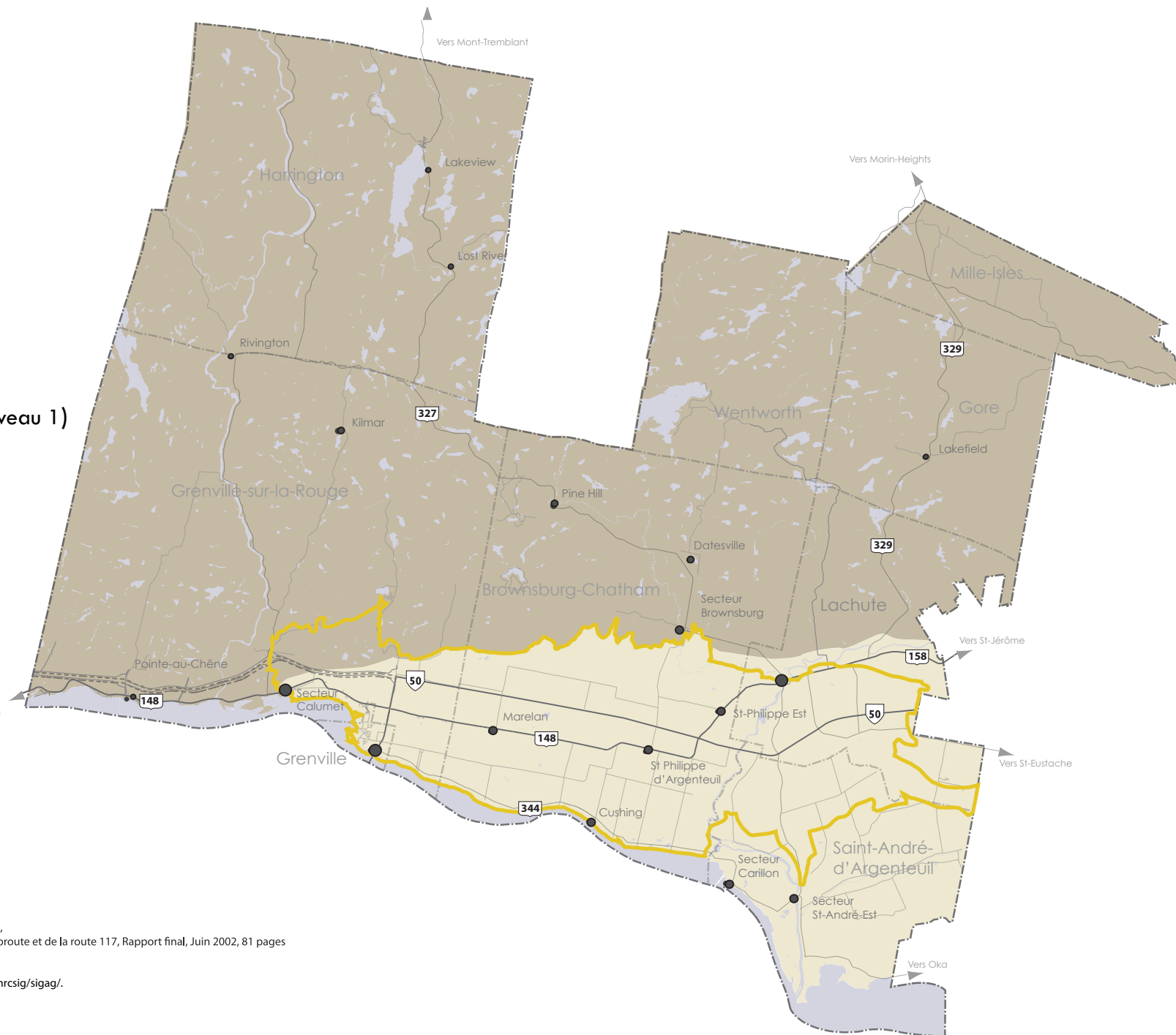


Source:

TRANSPORT QUÉBEC, Caractérisation et évaluation des paysages,
Vers un plan de mise en valeur des paysages du corridor de l'autoroute et de la route 117, Rapport final, Juin 2002, 81 pages

MRC D'ARGENTEUIL. SIG agricole d'Argenteuil (en ligne). <http://mrcsig/sigag/>.
producteurs d'Argenteuil (consulté le 28 juillet 2009).

Fond de Plan: MRC d'Argenteuil, SADR, CARTE B, 2008



« Les Laurentides méridionales couvrent la partie sud-ouest du Bouclier canadien du Québec. Elles sont faites d'assemblage de collines, de plateaux, de dépressions et de quelques massifs plus élevés. Le socle rocheux est surtout constitué de gneiss recouvert de dépôts glaciaires minces. Les Laurentides méridionales sont surtout recouvertes de forêts mélangées.»¹

Le contraste frappant entre le relief plat de la plaine des Basses-terres du Saint-Laurent et le terrain accidenté et boisé des Laurentides méridionales est un élément identitaire important du paysage d'Argenteuil (voir image ci-dessous).

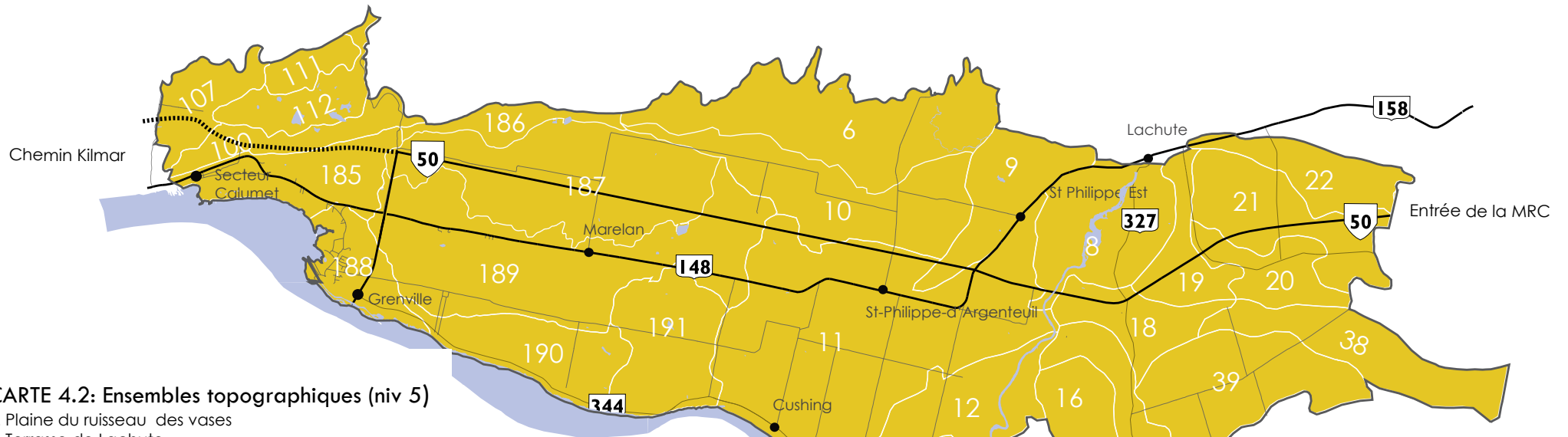
¹MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, Les aires protégées au Québec, les provinces naturelles, [en ligne], http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/parties_4c (28.06.09).

Niveau 5: Les ensembles topographiques (voir Carte 4.2 p.14)

Selon une échelle 1:100 000 à 1: 50 000, le territoire à l'étude se découpe en 24 ensembles topographiques possédant chacun des caractéristiques spécifiques. Comme mentionné plus tôt, la première étape de définition des unités de paysage suit la délimitation qu'offre le niveau 5. Chaque ensemble est ensuite complété par des données supplémentaires qui permettront de les caractériser (bassin hydrographique, le couvert forestier, l'occupation du sol, le type de culture et la présence de producteurs, tous décrits dans les prochaines sections).



Le contraste entre le relief accidenté des Laurentides méridionales et le plat relief des Basses-terres du St-Laurent est un élément marquant du paysage agricole de la municipalité d'Argenteuil



CARTE 4.2: Ensembles topographiques (niv 5)

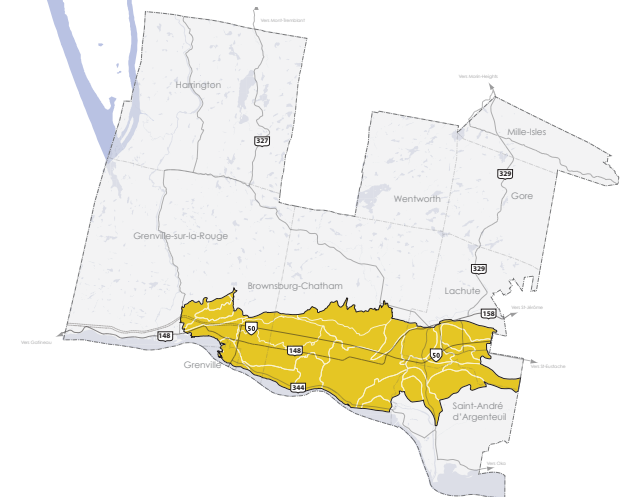
- 6. Plaine du ruisseau des vases
- 8. Terrasse de Lachute
- 9. Terrasse de Saint-Phillippe-Est
- 10. Plaine de Staynerville
- 11. Plaine de Saint-Phillippe-d'Argenteuil
- 12. Terrasse du ruisseau Robert
- 13. Terrain Fillion
- 16. Coteau de Centerville
- 17. Chenal ancien de Geneva
- 18. Terrasse Thompson
- 19. Terrasse Bethany
- 20. Terrasse Saint-Jérusalem
- 21. Plaine du golf de Lachute
- 22. Terrasse du Vide-Sac
- 38. Chenal ancien de la rivière Noire
- 39. Coteau-du-Hêtre
- 100. Escarpement de Grenville
- 107. Non disponible
- 111. Non disponible
- 112. Non disponible
- 185. Terrasse argileuse de Calumet
- 186. Non disponible
- 187. Coteau de la 4e concession
- 188. Terrasse de Grenville
- 189. Plaine de Mareland
- 190. Terrasse de Stonefield
- 191. Plaine de Greece's Point

Source:

JOLY, Martin, Les paysages d'Argenteuil, de la ruralité agroforestière à la ruralité paysagère, Lachute, p.26

CPEUM, Évolution du territoire laurentien, caractérisation et gestion des paysages, 2000, p.54

Fond de Plan: MRC d'Argenteuil, SADR, CARTE B, 2008



Définition des entités topographiques

Plaine

La plaine est une unité de relief étendu, à surface plane et de basse altitude près du niveau de la mer ou en contrebas des reliefs voisins. Le territoire à l'étude contient ici deux types de plaine : la plaine de till et la plaine d'argile.

Terrasse

Forme la plus présente du territoire à l'étude, la terrasse est une forme en matériel meuble, composée d'un espace plat et d'un espace en pente raide (le talus). Sur le territoire, la majorité des terrasses sont de sable et de gravier, résultat du retrait de la mer de Champlain.

Coteau

Le coteau fait partie des formes de relief convexe dont le dénivelé est inférieur à 100 m. Il se caractérise par un large sommet aplati dont la superficie est plus importante que celle des versants. Ces versants sont de faible déclivité (5 à 10 % de pente). Ils sont recouverts d'une mince couche de till (dépôt glaciaire). Les sols y sont minces, généralement pierreux et bien drainés.¹

¹ CPEUM, Évolution du territoire laurentien, caractérisation et gestion des paysages, 2000, p34

Escarpement

Situé dans ce cas-ci, à la frontière de la Plaine du Haut-Saint-Laurent et du massif du Mont-Tremblant, l'escarpement est une pente raide qui surplombe une plaine, un cours d'eau.

Chenaux

Le chenal correspond au fond de la vallée d'un ancien cours d'eau important qui coulait lors de la phase finale de la déglaciation des Basses-Terres du St-Laurent. Il se présente aujourd'hui comme une dépression à fond plat, étroite et allongée. Les sols y sont surtout faits d'argile entrecoupés par quelques terres noires; ils sont généralement mal drainés et donc humides.

Buttes

Les buttes font partie des formes de relief convexe dont le dénivelé est compris entre 50 et 100 m. Les pentes sont courtes et leur déclivité peut atteindre 30 %. Elles sont recouvertes d'une mince couche de till (dépôt glaciaire) au travers de laquelle affleurent çà et là le socle granitique. Les sols y sont dans l'ensemble, minces, pierreux et bien drainés.²

² Idem

Le bassin hydrographique

Quatre importants bassins versants structurent le réseau hydrographique du territoire agricole (rivière du Nord, incluant les bassins des rivières St-André et de l'ouest et le bassin de la rivière Rouge)¹. La zone à l'étude est traversée par deux cours d'eau d'importance se jetant dans la rivière des Outaouais : la rivière Kingham (qui traverse les ensembles 186-187-185-189 et 188) à l'ouest et la rivière du Nord (ensembles 8-11-12-13) à l'est. Quelques cours d'eau secondaires parcourent également le territoire (ex. ruisseau des Vases, traversant l'ensemble 6).

Le couvert forestier

«Très fragmenté, le couvert forestier est représenté par une forêt mélangée à dominance feuillue. Les peupliers, les bouleaux et les sapins y sont souvent en nombre important.»² Il faut savoir que, malgré le fait que 33% du territoire de la MRC est situé en zone agricole officielle, le couvert forestier représente tout de même 79 % de son territoire.³ De ce nombre, un certain pourcentage, situé en zone agricole dynamique (ensembles 9-21-186-189-190-191), représente particulièrement les érablières et les terres abandonnées qui tendent à se reboiser.

Selon ces données, le couvert forestier est omniprésent même à l'intérieur de la zone agricole dynamique, ce qui fait de lui un élément important du paysage. Qu'il soit situé en bordure de route ou en arrière-plan, il influence profondément les paysages puisqu'il conditionne les ouvertures, les séquences, ainsi que les percées et les champs visuels.

¹ MRC d'Argenteuil, Projet-pilote: Plan de développement de la zone agricole, mandat caractérisation paysagère, juin 2009

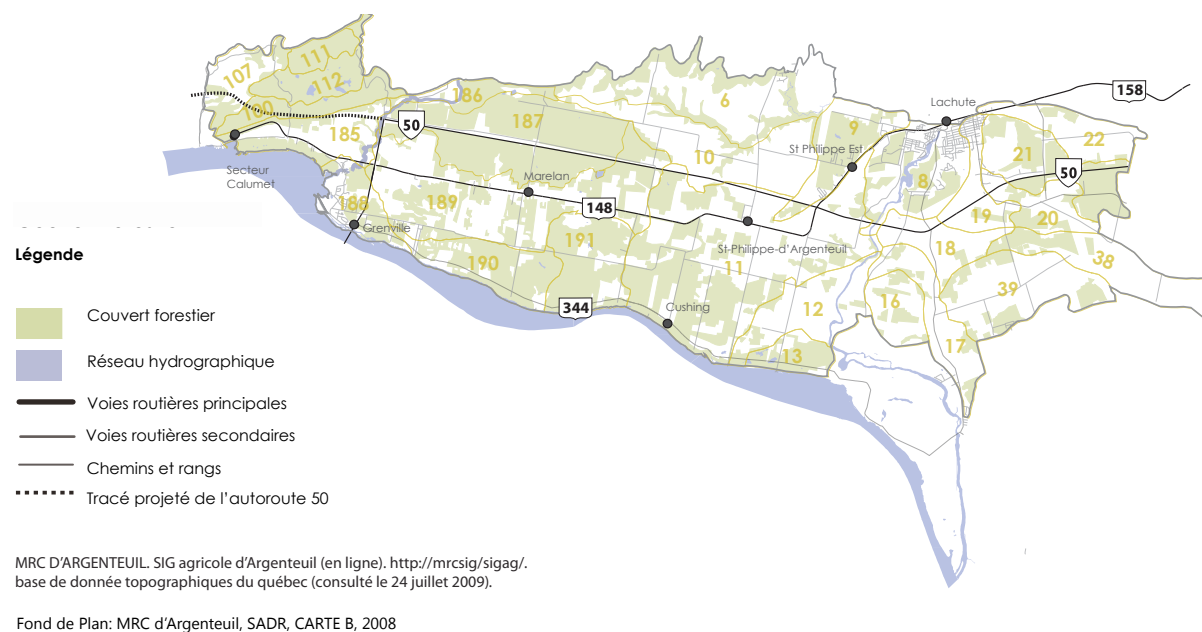
² MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, Les aires protégées au Québec, les provinces naturelles, [en ligne], http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protégees/provinces/parties_4c (28.06.09).

³ MRC d'Argenteuil, schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), chapitre 11, juin 2008, p. 349

CARTE 4.3 Réseau hydrographique



CARTE 4.4: Couvert forestier



4. CARACTÉRISATION DU TERRITOIRE AGRICOLE

caractérisation anthropique

occupation du sol

type de culture

localisation des producteurs

En complément au caractère biophysique, la caractérisation anthropique s'intéresse à l'activité humaine qui façonne le territoire. Comme cette étape consiste à dresser le portrait du territoire agricole, cette section s'attardera particulièrement sur les activités agricoles (l'occupation du sol, les types de cultures et la disposition des producteurs agricoles).

L'occupation du sol

En superposant les limites des ensembles topographiques sur la carte de l'utilisation du sol (voir carte 4.5 p.18), on observe rapidement la relation entre structure du territoire et occupation du sol. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les techniques modernes ont considérablement transformé le paysage par l'uniformisation des cultures, mais également par la perte de terres agricoles, devenues friches, qui n'ont pu s'adapter à ce nouveau mode de culture. Par exemple, « la pierrosité et le mauvais drainage ont provoqué un abandon de la vocation agricole sur le Coteau de la 4e concession (187) puis sur les plaines constituées de gravier ou de till (188, 189, 190, 191, 9). Seules les plaines argileuses ont conservé leur vocation agricole.»¹ Cette nouvelle réalité a fait place à une quantité importante de terres en friches laissées à l'abandon et susceptibles d'être développées à d'autres fins que l'agriculture. Nous pouvons déjà observer ce phénomène sur la route 148, où une zone industrielle s'est insérée à l'intérieur de la zone agricole dynamique (187). On remarque également la dispersion de plusieurs résidences à l'intérieur du secteur agroforestier tout au long de la 148 (frontière 189-187) formant ainsi un « village route » plutôt qu'un noyau villageois dense. Le village de Saint-Phillippe (11), situé au centre d'une zone fortement agri-

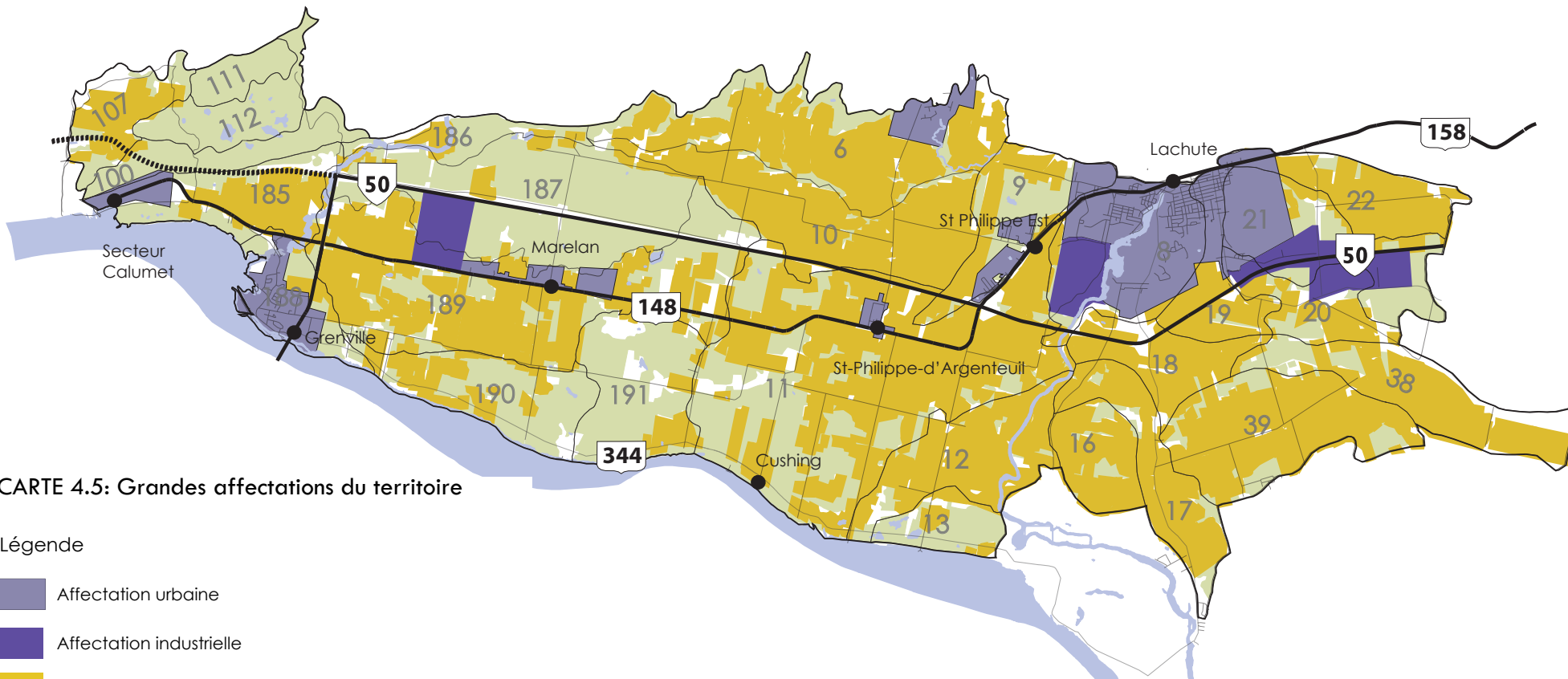
cole semble, quant à lui, élargir son territoire vers le nord de la 148 plutôt que de longer la route. Finalement, le secteur Lachute (8 et 21) est presque entièrement dépourvu d'agriculture afin de laisser place au milieu urbain de la ville de Lachute.

Malgré la présence de quelques espaces boisés et urbains, on peut toutefois affirmer que le territoire, particulièrement du côté est, est principalement occupé par l'activité agricole. Du point de vue paysager, cette information est considérable puisque les activités agricoles agissent en véritable modèleur du paysage. Le spectacle des transformations saisonnières du paysage par les cultures est donc une caractéristique importante à considérer. C'est pourquoi la prochaine étape s'intéresse non seulement aux types de cultures présentes sur le territoire, mais également aux différentes images qu'elles projettent tout au long de l'année.



Affectation industrielle à l'intérieur de la zone agricole

¹JOLY, Martin, Les paysages d'Argenteuil, de la ruralité agroforestière à la ruralité paysagère, Lachute, Québec, MRC d'Argenteuil, 1999



CARTE 4.5: Grandes affectations du territoire

Légende

- Affectation urbaine
- Affectation industrielle
- Affectation agricole
- Affectation agroforestière
- Réseau hydrographique
- Voies routières principales
- Voies routières secondaires
- Chemins et rangs
- Tracé projeté de l'autoroute 50

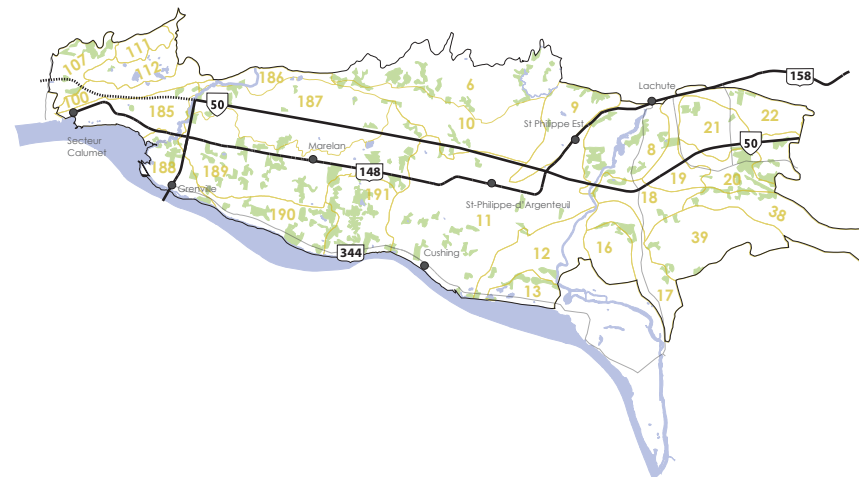
Source:

MRC d'Argenteuil, Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) chapitre 3, juin 2008, p.63

Fond de Plan: MRC d'Argenteuil, SADR, CARTE B, 2008

MRC D'ARGENTEUIL. SIG agricole d'Argenteuil (en ligne). <http://mrcsig/sigag/>. Grandes affectations du territoire, orthophotos 2007, base de donnée topographique du québec (consulté le 24 juillet 2009).

CARTE 4.6: Recensement des friches



Types de cultures

En consultant la carte des cultures assurées (voir Carte 4.7 p.19) nous constatons que les principales cultures formant le paysage sont le maïs, le soya et le foin (6-10-11 et 185). Cette observation reflète, comme mentionné plus tôt, la prédominance de la culture d'élevage (foin et maïs à bétail) en plus de confirmer la tendance à l'industrialisation de l'agriculture dans la région (grandes étendues de même culture). Toutefois, la partie sud-est semble avoir une plus grande diversité de culture et des dimensions parcelaires moins imposantes (12-38-39-18).

Bien que la diversité de cultures soit plus stimulante pour l'oeil, par la mosaïque de textures, formes et couleurs qu'elle offre, les champs de maïs, de soya et même de foin peuvent également offrir un effet intéressant en raison de la transformation saisonnière qu'ils subissent au cours de la saison.

La page suivante (tableau 4.1 p.20) est consacrée à la mise en image de l'évolution des principaux types de cultures du territoire d'Argenteuil. Elle permet de visualiser de plus près l'effet de transformation qu'offre chacune d'entre elles et par le fait même l'impact de celles-ci sur le paysage d'Argenteuil.

Les producteurs

La présence de producteurs signifie également présence de bâtiments agricoles et parfois même d'élevage. Ces deux éléments, représentatifs d'une activité agricole, sont, pour le paysage, des points de repère qui ponctuent les grandes étendues que sont les champs. Sur un territoire où la monoculture est une réalité, ces éléments verticaux sont d'autant plus appréciés. Dans ce cas-ci, les producteurs sont présents en grand nombre dans les unités 19-11-10 et 6.

CARTE 4.7: Types de cultures

Légende



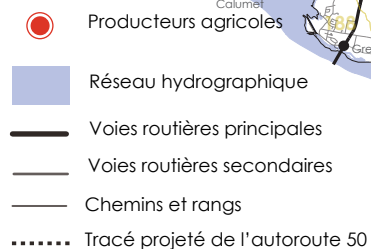
Source:

MRC D'ARGENTEUIL. SIG agricole d'Argenteuil (en ligne). <http://mrcsig/sigag/>. grandes affectations du territoire, orthophotos 2007, cultures assurées, (consulté le 24 juillet 2009).

Fond de Plan: MRC d'Argenteuil, SADR, CARTE B, 2008

CARTE 4.8: Producteurs

Légende

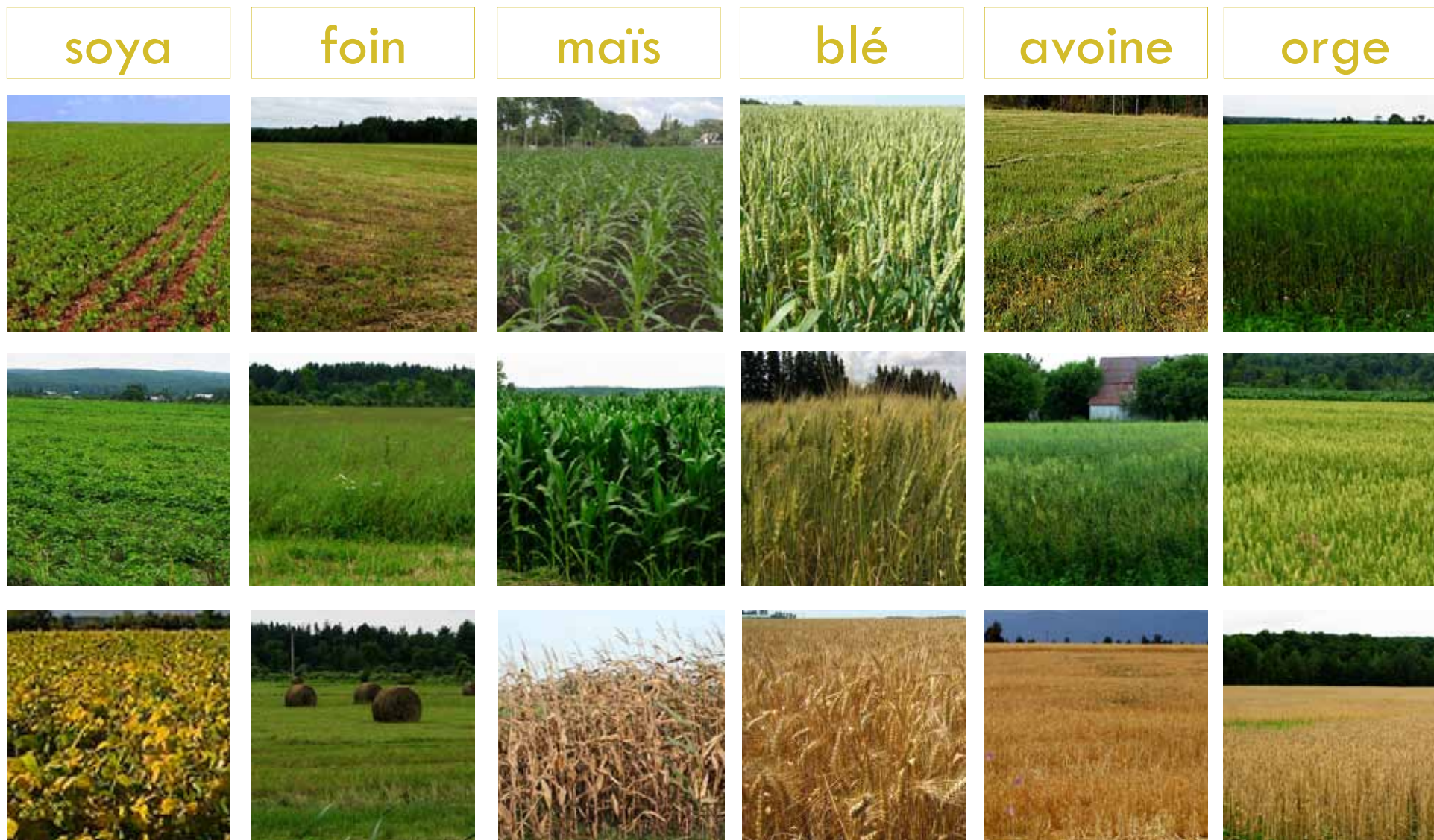


Source:

MRC D'ARGENTEUIL. SIG agricole d'Argenteuil (en ligne). <http://mrcsig/sigag/>. producteurs d'Argenteuil (consulté le 28 juillet 2009).

Fond de Plan: MRC d'Argenteuil, SADR, CARTE B, 2008

Tableau 4.1 Visualisation de la transformation saisonnière des principales cultures



4. CARACTÉRISATION DU PAYSAGE AGRICOLE

définition du caractère agricole paysager

À l'aide de l'information cartographique de la précédente section sont définies les unités de paysages. Comme nous l'avons déjà vu, celles-ci sont découpées selon les 24 ensembles topographiques cartographiés plus tôt. À l'aide d'un tableau (tableau 4.3 page 23 -24) ces ensembles topographiques, qui deviennent des unités de paysage, sont complétés par des informations pertinentes décrites précédemment (l'utilisation du sol, le type de culture et les particularités rencontrées). La compilation des caractéristiques biophysiques et anthropiques permettent de mieux saisir l'individualité de chacune des entités et ainsi cerner le caractère paysager du territoire agricole d'Argenteuil.

Le caractère paysager agricole d'Argenteuil

D'un point de vue biophysique, la MRC d'Argenteuil peut définir son paysage sous le signe du contraste, par la présence de la frontière entre le relief plat des Basses-terres du Saint-Laurent et accidenté des Laurentides méridionales. La présence de ces deux provinces naturelles sur le territoire est donc une richesse pour le paysage. De plus, toujours du point de vue topographique, la présence de plusieurs entités (plaine, terrasses, chenaux) diversifie

l'occupation du sol et par le fait même, dynamise le paysage.

L'omniprésence du couvert forestier fait partie des caractéristiques du paysage d'Argenteuil. Même en territoire agricole, le couvert forestier est constamment présent que ce soit en masse ou sous forme de petites parcelles.

Pour ce qui est du caractère anthropique agricole, l'ensemble du territoire agricole semble subir l'industrialisation de l'agriculture : grandes étendues de maïs, soya et foin et tendance au reboisement de plusieurs terres dont le sol est moins fertile. Toutefois, certaines particularités le définissent et lui donnent un caractère bien à lui:

- L'importance de l'élevage : le secteur agroforestier de la zone agricole regorge d'élevages de toute sorte. Les plus traditionnels (vaches, chevaux, moutons) côtoient les marginaux (lamas, bisons, cerfs). Cette agriculture, dont la configuration spatiale et les cultures s'organisent autour de l'élevage, fait partie du caractère paysager du territoire agricole d'Argenteuil.



- La culture maraîchère

Bien que une grande partie du territoire soit destiné à l'agriculture intensive, quelques producteurs dynamisent le secteur par leur culture maraîchère. Quelques fermes d'autocueillette ainsi que des fermes spécialisées (vin de casis par exemple) ponctuent le territoire.

Ces particularités biophysiques et anthropiques (résumées dans le tableau 4.2 ci-contre) définissent globalement le caractère agricole d'Argenteuil. Dans un processus de mise en valeur, ces dernières devront être mises de l'avant. L'analyse visuelle qui suit, nous permet d'identifier les secteurs où ce caractère est perceptible et d'évaluer le potentiel paysager que ces derniers pourraient offrir.

Tableau 4.2 Résumé du caractère paysager agricole

| Caractère paysager agricole d'Argenteuil | |
|---|--|
| Biophysique | Anthropique |
| Présence de deux provinces naturelles | Agriculture intensive (maïs, soya, foin) |
| Diversité d'entités topographiques | Abandon des terres moins fertiles |
| Omniprésence du couvert forestier | Grande présence d'élevages |
| 2 cours d'eau d'importance | Cultures maraîchères et spécialisées |



Tableau 4.3 Définition des unités de paysage: mise en commun de la caractérisation biophysique et anthropique

| Caractérisation biophysique | | | | | | Caractérisation anthropique | | |
|-----------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|----------------------|---------------------|-----------------------------------|---|--|-------------|
| no | Ensemble topographique (niv 5) | Province naturelle | Entité topographique | Couvert forestier | Réseau hydrographique | Utilisation du sol | Types de cultures | Producteurs |
| 6 | Plaine du ruisseau des vases | Frontière entre B-T.S-L et L.M | Plaine en argile | Peu présent | Quelques cours d'eau secondaires | Agricole (75 %) Agroforestier (20%) Urbain i-m (5%) (Brownsburg) | Maïs, Foin, Soya, Blé, | 10 |
| 8 | Terrasse de Lachute | Frontière entre B-T.S-L et L.M | Terrasse | Peu présent | Rivière du Nord | Urbain régional (70%) industriel (25%) Agricole (5%) | Foin, Maïs | 0 |
| 9 | Terrasse de Saint-Philippe-Est | Frontière entre B-T.S-L et L.M | Terrasse | Moyennement présent | Quelques cours d'eau secondaires | Agroforestier (60%) Urb. local (20%) régional (10%) Agricole (10%) | Maïs, Foin, Maraîcher, Soya | 3 |
| 10 | Plaine de Staynerville | Basses-Terres du Saint-Laurent | Plaine en argile | Peu présent | Très peu (secondaires) | Agricole (95%) Agroforestier (5%) | Maïs, Soya, Foin, Blé, Orge | 4 |
| 11 | Plaine de Saint-Philippe-d'Argenteuil | Basses-Terres du Saint-Laurent | Plaine en till | Peu présent | Rivière Outaouais, Rivière Nord | Agricole (90%) Résidentiel villégiature (5%) Urbain local (5%) village St-Phillipe et Cushing | Maïs, Soya, Foin, Orge | 12 |
| 12 | Terrasse du ruisseau Robert | Basses-Terres du Saint-Laurent | Terrasse | Peu présent | Rivière du Nord Rivière Outaouais | Agricole (80%) Agroforestier (15%) Résidentiel villégiature (5%) | Soya, Foin, Maïs, Mixte, Orge | 3 |
| 13 | Terrain Fillion | Basses-Terres du Saint-Laurent | Terrain | Très présent | Rivière Outaouais | Agroforestier (70%) Agricole (28%) Résidentiel villégiature (2%) | Maïs, Foin | 1 |
| 16 | Coteau de Centerville | Basses-Terres du Saint-Laurent | Coteau | Peu présent | Très peu (secondaires) | Agricole (70%) Agroforestier (30%) | N/A, Foin, Maïs, Soya, Autres céréales | 2 |
| 17 | Chenal ancien de Geneva | Basses-Terres du Saint-Laurent | Chenal | Absence | Rivière du Nord | Agricole (100%) | N/A, Foin, Orge, Maïs, Avoine | 10 |
| 18 | Terrasse Thompson | Basses-Terres du Saint-Laurent | Terrasse | Absence | Très peu (secondaires) | Agricole (100%) | N/A, Foin, Soya, Maïs, Orge | 2 |
| 19 | Terrasse Bethany | Frontière entre B-T.S-L et L.M | Terrasse | Absence | Absence | Agricole (60%) Périurbain Urbain régional (Lachute) (40%) | Maïs, Foin, Soya, Orge, | 0 |
| 20 | Terrasse Saint-Jérusalem | Basses-Terres du Saint-Laurent | Terrasse | Peu présent | Très peu (secondaires) | Agricole (70%) Industriel (30%) | Maïs, Foin, N/A, Soya | 3 |
| 21 | Plaine du golf de Lachute | Basses-Terres du Saint-Laurent | Plaine en till | Moyennement présent | Absence | Urbain régional (35%) industriel (30%) Agroforestier (30%) Agriculture (5%) | Maïs | 1 |

| Caractérisation biophysique | | | | | Caractérisation anthropique | | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|----------------------|---------------------|--------------------------------------|--|--|-------------|
| n° | Ensemble topographique (niv. 5) | Provinces naturelles | Entité topographique | Couvert forestier | Hydrographie | Utilisation du sol | Types de cultures | Producteurs |
| 22 | Terrasse du Vide-Sac | Frontière entre B-T.S-L et L.M | Terrasse | Absence | Très peu (secondaires) | Agricole (90%) Urbain (10%) | Maïs, Foin, N/A | 3 |
| 38 | Chenal ancien de la rivière Noire | Basses-Terres du Saint-Laurent | Chenal | Peu présent | Rivière Noire | Agricole (70%) Agroforestier (30%) | Foin, N/A, Maïs, Soya, Blé, Orge | 2 |
| 39 | Coteau-du-Hêtre | Basses-Terres du Saint-Laurent | Coteau | Peu présent | Très peu (secondaires) | Agricole (85%) Agroforestier (15%) | N/A, Foin, Maïs, Soya, Orge, Blé, Avoine | 14 |
| 100 | Escarpement de Grenville | Laurentides méridionales | Escarpement | Très présent | Très peu (secondaires) | Affectation rurale Couvert forestier (100%) | | 0 |
| 107 | N/D | Laurentides méridionales | N/D | Moyennement présent | Absence | Agricole (50%) Forestier (50%) | Foin | 1 |
| 185 | Terrasse argileuse de Calumet | Basses-Terres du Saint-Laurent | Terrasse | Peu présent | Rivière Outaouais Rivière Kingham | Agricole (70%) Agroforesterie (20%) Résidentiel villégiature (10%) | Foin, N/A, Maïs, Orge | 2 |
| 186 | N/D | Frontière entre B-T.S-L et L.M | Chenaux | Très présent | Rivière Kingham | Agroforestier (80%) Agricole (20%) | N/A, Foin, Maïs, Autres céréales | 0 |
| 187 | Coteau de la 4e concession | Basses-Terres du Saint-Laurent | Coteau | Très présent | Rivière Kingham | Agroforestier (80%) Industriel (18%) Agricole (2%) | Foin | 1 |
| 188 | Terrasse de Grenville | Basses-Terres du Saint-Laurent | Terrasse | Peu présent | Rivière Outaouais Rivière Kingham | Urbain i-m (70%), (Grenville) résidentiel villégiature (10%) Agricole (10%) Agroforestier (10%) | Foin | 1 |
| 189 | Plaine de Mareland | Basses-Terres du Saint-Laurent | Plaine en till | Peu présent | Rivière Kingham | Agricole (65%) Agroforestier (20%) Résidentiel villégiature (5%), industriel (5%) Urbain local (5%) Mareland | N/A, Foin, Soya, Maïs, Avoine, cultures mixtes | 9 |
| 190 | Terrasse de Stonefield | Basses-Terres du Saint-Laurent | Terrasse | Très présent | Rivière Outaouais Rivière Kingham | Agroforestier (60%), Agriculture (30%) Résidentiel villégiature (10%), | N/A | 2 |
| 191 | Plaine de Greece's Point | Basses-Terres du Saint-Laurent | Plaine en til | Très présent | | Agroforestier (70%) Agricole (20%) Résidentiel villégiature (10%), | N/A | 1 |

Présente un caractère agricole marqué (+ de 70%)

N/A: non assurée N/D: non-disponible

5. ÉVALUATION DU PAYSAGE AGRICOLE

analyse visuelle : critères d'évaluation

L'analyse visuelle

L'analyse visuelle s'effectue en trois phases suivant les différents axes routiers (autoroute 50, route 148 et rangs). Puisque le mandat mise sur le déplacement routier, les visites de terrain sont effectuées en voiture avec arrêts fréquents pour prise de photos.

Chacun de ces axes traverse une série d'unités de paysage qui forment, une à la suite de l'autre, une séquence. Par exemple, la séquence de la route 148 sera 8-11-189-191-189-185 si l'on se déplace d'est en ouest et vice versa de l'ouest vers l'est.

Ayant défini plus en détail les principales caractéristiques biophysiques et anthropiques de chacune des unités de paysage (revoir tableau 4.3 p. 23-24), et les ayant superposées à l'image satellite pour vérification, nous sommes en mesure d'appréhender les différents paysages de la séquence qui se succèdent.

Toutefois, comme la première lecture a été effectuée à l'aide de cartes et de photos aériennes, la vérification « in situ » s'impose puisqu'elle permet une lecture avec des points de vue réels, essentiel à l'évaluation de la qualité des paysages qu'offrent les différentes unités.

Évaluation de la qualité des paysages agricoles

Afin d'évaluer la qualité des unités de paysage, nous avons d'abord considéré la présence et la perception des composantes qui contribuent au caractère paysager agricole d'Argenteuil défini plus tôt. Soumises à plusieurs critères relatifs à la perception (l'ampleur du champ visuel, l'intégration au milieu, l'homogénéité et l'harmonie de la composition) ces composantes contribuent ou non à une expérience paysagère agricole de qualité.

Ainsi, des éléments tels que la présence de bâtiments agricoles, d'élevages, les types de cultures, les ouvertures visuelles, les perspectives sont interprétés en fonction de leur apport au paysage.

Cette méthode d'évaluation visuelle permet ainsi de qualifier les unités de paysage traversées selon la qualité de l'expérience agricole vécue, soit exceptionnelle, supérieure, moyenne ou faible. Elle permet également de révéler les avantages et les faiblesses propres à chaque unité en fonction du type de voie routière empruntée.

Enfin, cette évaluation par unités et par séquences offre la possibilité de dresser un diagnostic juste de chacune des voies routières afin d'élaborer des recommandations lors de l'étape subséquente.



Expérience agricole exceptionnelle

L'expérience agricole dite exceptionnelle est présente à la rencontre simultanée de plusieurs composantes responsables du caractère agricole paysager d'Argenteuil. Bâtiments agricoles, élevages, arbres solitaires, mosaïques des cultures s'offrent harmonieusement à la vue sous une série de panoramas.

Expérience agricole supérieure

L'expérience agricole dite supérieure est présente à la rencontre simultanée de quelques composantes du caractère agricole d'Argenteuil. La composition est harmonieuse sans toutefois offrir une grande diversité de paysages ou de stimulants visuels.

Expérience agricole moyenne

L'expérience agricole dite moyenne est présente à la rencontre simultanée ou non de quelques composantes du caractère agricole d'Argenteuil. La composition de ces derniers est peu harmonieuse et est ponctuée d'éléments qui nuisent à une appréciation totale de l'image agricole de la région.

Expérience agricole faible

L'expérience agricole dite faible est présente à la rencontre de peu ou pas d'indicateurs de paysages agraires. Le secteur ne contient pas d'activité agricole ou celle-ci n'est pas perceptible. Ces unités ne contribuent pas à la définition du caractère paysager agricole d'Argenteuil



5. ÉVALUATION DU PAYSAGE AGRICOLE

autoroute 50 analyse visuelle



L'autoroute 50

Le projet de l'autoroute 50 consiste à relier Gatineau (secteur Masson) à Lachute (90 km) par une chaussée à deux voies. Cet axe routier est-ouest permettra de relier les villes importantes de Gatineau et de Montréal dans une perspective de développement économique du Québec.¹ Les répercussions engendrées par ce nouveau tronçon sont considérables, notamment en ce qui a trait au paysage. Selon les études du MTQ², l'impact de la structure autoroutière sera notable pour certains observateurs fixes situés aux abords du tracé. En contrepartie, l'implantation de l'autoroute donnera accès à de nouveaux points de vue sur les paysages de la région.

Pour ce qui est de la zone à l'étude, l'autoroute 50 sillonne d'est en ouest le territoire traversant les Basses-terres du Saint-Laurent (est) et les Laurentides méridionales (ouest). Sa position et le parcours qu'emprunte le nouveau tracé permettent aux automobilistes de traverser une quantité importante d'unités

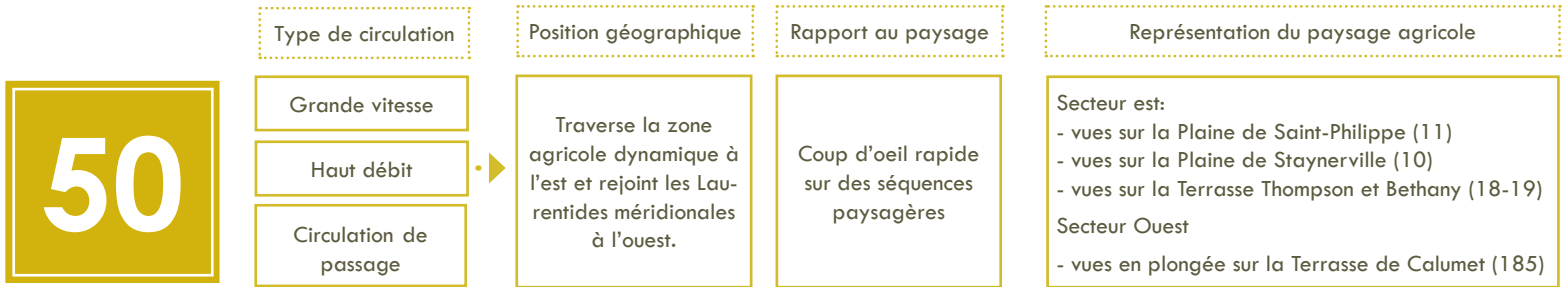
¹MTQ, Grand projet, Autoroute 50-Prolongement http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/grands_projets/trouver_grand_projet/prolongement_a50, consulté le 3 juillet 2009.

² TECSULT Projet de l'autoroute 50-Tronçon Lachute Montebello, Document d'appui à la demande de certificat d'autorisation de réalisation (CAR), Version finale, juillet 2003

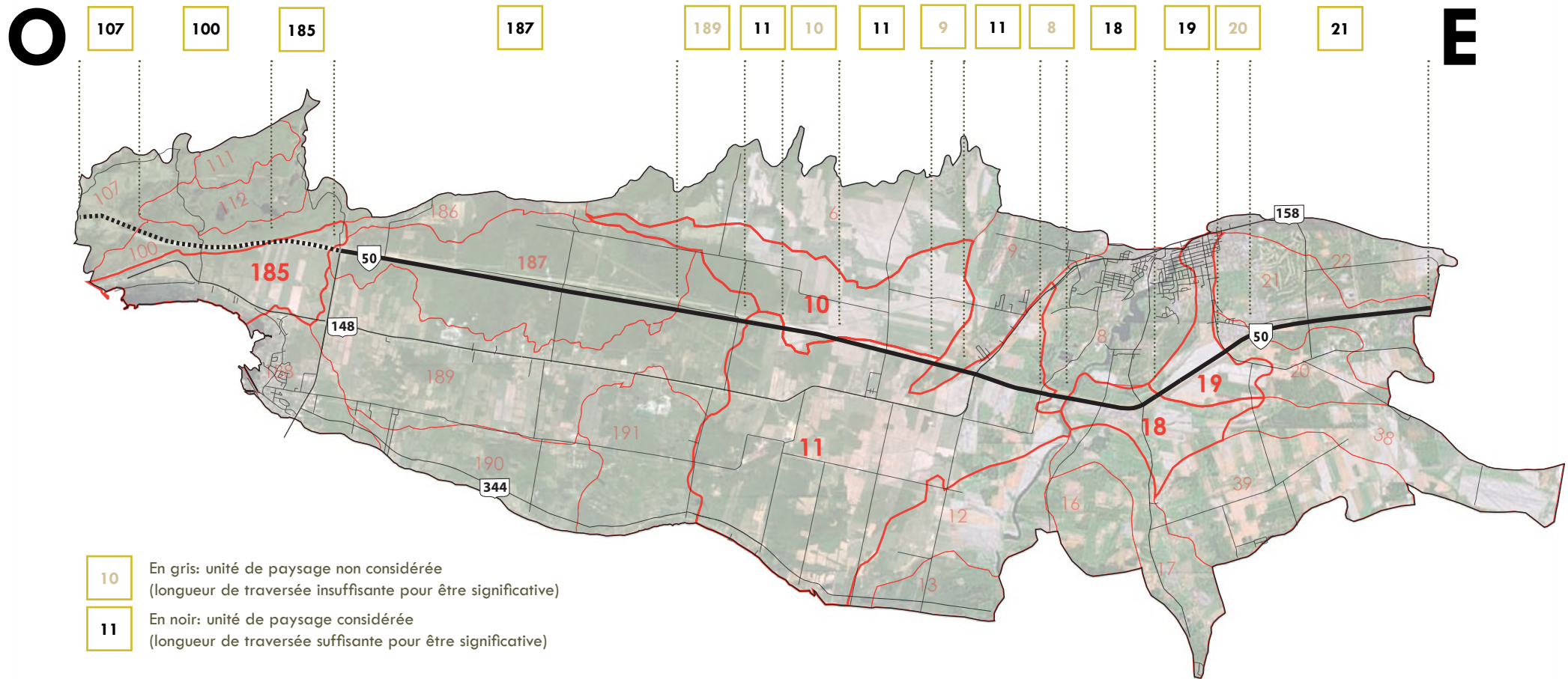
de paysage (8 majeures) et par le fait même d'avoir un aperçu sur la diversité des paysages de la région.

Par la vitesse élevée à laquelle se déplaceront les nombreux automobilistes, l'appréciation des paysages se fera toutefois de manière générale, par un coup d'oeil rapide sur l'ensemble des points de vue que croise le nouveau tronçon.

Considérant ceci, l'apparition de l'autoroute 50 doit être vue comme une opportunité de présenter, de manière condensée, les paysages identitaires de la MRC aux automobilistes. Elle doit permettre de donner une idée globale des possibilités qu'offre le secteur, afin d'inciter l'automobiliste de passage à pénétrer à l'intérieur du territoire. Dans la présente évaluation, l'autoroute 50 sera donc interprétée comme une vitrine sur les paysages de la MRC.



CARTE 5.1: Séquence des unités de paysage du parcours de l'autoroute 50



21



| | | | | | | | |
|---------------------------|--------------------------------|----------------|---------------------------------------|--|--|------|--------------|
| Plaine du golf de Lachute | Basses-terres du Saint-Laurent | Plaine en till | Couvert forestier moyennement présent | Absence d'un réseau hydrographique important | Urbaine régionale (35%) industrielle (30%) Agroforestière (30%) Agricole (5%) | Maïs | 1 producteur |
|---------------------------|--------------------------------|----------------|---------------------------------------|--|--|------|--------------|

Expérience agricole moyenne

Située sur les Basses-terres du Saint-Laurent, entre le pôle urbain de la ville de Lachute (8) et le secteur agricole (19 et 20), la Plaine du golf de Lachute est marquée par une zone industrielle, qui génèrent une expérience paysagère autre qu'agricole. En effet, la présence de quelques industries, de commerces et de denses boisés à proximité de l'autoroute, témoigne plutôt des affectations urbaines, industrielles et agroforestières de cette unité. Par contre, plus à l'ouest, en approchant de la rue Bethany, la faible topographie ainsi que certaines ouvertures du couvert forestier permettent quelques points de vue sur les paysages agricoles des entités voisines ce qui lui confère une expérience agricole moyenne.

Avantage (s)

- Dénivelé topographique qui permet certains points de vue sur les paysages agricoles des entités voisines

Faiblesse (s)

- Paysages de faible qualité composés d'industries, de commerces et de denses boisés à proximité de l'autoroute



19



| | | | | | | | |
|------------------|--------------------------------|----------|------------------------------|--|---|-------------------------|--------------|
| Terrasse Bethany | Frontière entre B-T.S-L et L.M | Terrasse | Absence du couvert forestier | Absence d'un réseau hydrographique important | Agricole (60%) Périurbaine Urbaine régionale (Lachute) (40%) | Maïs, Foin, Soya, Orge, | 0 producteur |
|------------------|--------------------------------|----------|------------------------------|--|---|-------------------------|--------------|

Expérience agricole supérieure

La Terrasse Bethany est située sur les Basses-terres du Saint-Laurent tout près des Laurentides méridionales, à l'est de la ville de Lachute. Depuis l'autoroute 50, on peut y observer de remarquables percées visuelles sur le relief montagneux de cette province naturelle, qui dévoile ainsi le contexte biophysique de la région. De plus, bien que le caractère agricole de cet ensemble topographique semblait a priori faible lors de la caractérisation, les granges et les champs en culture, présents de part et d'autre de la route, nous laissent croire à une toute autre réalité. Ainsi, la Plaine du golf de Lachute, située à l'entrée est de la MRC, constitue une véritable fenêtre sur les paysages agricoles de la région. Cependant, le positionnement de ce secteur, à proximité de la ville de Lachute, lui confère de multiples affectations, soit urbaines, industrielles, agroforestières et agricoles qui semblent menacer la qualité des paysages perçus le long de l'autoroute. En effet, à la jonction de l'avenue Bethany, au nord de l'autoroute, la présence de commerces à grande surface tels que Wal-Mart et Canadian Tire, font foi des pressions causées par le développement urbain sur le territoire agricole.


Avantage (s)

- Remarquables percées visuelles sur les Laurentides méridionales
- Présence de granges et de champs en culture de part et d'autre de la route

Faiblesse (s)

- Multiples affectations qui semblent menacer la qualité des paysages perçus le long de l'autoroute
- Présence de commerces à grande surface (Wal-mart, Canadian Tire, etc.)



| | | | | | | | | | |
|----|--|-------------------|--------------------------------|----------|------------------------------|----------------------------------|-----------------|-----------------------------|---------------|
| 18 |  | Terrasse Thompson | Basses-terres du Saint-Laurent | Terrasse | Absence du couvert forestier | Réseau hydrographique secondaire | Agricole (100%) | N/A, Foin, Soya, Maïs, Orge | 2 producteurs |
|----|--|-------------------|--------------------------------|----------|------------------------------|----------------------------------|-----------------|-----------------------------|---------------|

Expérience agricole supérieure

La Terrasse Thompson, située sur les Basses-terres du Saint-Laurent constitue, tout comme les ensembles qui la précèdent à l'est, une vitrine importante sur les paysages de la région. Majoritairement agricole, son faible couvert forestier, la présence de vallons, ainsi que les terres en cultures, permettent de lointains points de vue sur un territoire agricole intensif et sur le relief escarpé des Laurentides méridionales en arrière-plan. À partir de l'autoroute 50, ces vastes ouvertures sur la région dévoilent quelques bâtiments isolés qui contribuent au caractère agricole de cette unité.



Avantage (s)

- Lointains points de vue sur le territoire agricole et le relief escarpé des Laurentides méridionales
- Présence de quelques bâtiments isolés qui contribuent au caractère agricole de cet unité

Faiblesse (s)

- Peu de diversité de culture

| | | | | | | | | | |
|----|---|------------------------------------|--------------------------------|----------------|-------------------------------|--|--|------------------------|----------------|
| 11 |  | Plaine de St-Philippe-d'Argenteuil | Basses-terres du Saint-Laurent | Plaine en till | Couvert forestier peu présent | Rivière des Outaouais, rivière du Nord | Agricole (90%) résidentielle-villégiature (5%) Urbaine locale (5%) village de St-Philippe et de Cushing | Maïs, Soya, Foin, Orge | 12 producteurs |
|----|---|------------------------------------|--------------------------------|----------------|-------------------------------|--|--|------------------------|----------------|

Expérience agricole supérieure

Majoritairement à vocation agricole, la Plaine de Saint-Philippe d'Argenteuil se caractérise par un faible couvert forestier, une topographie relativement plane, la présence de plusieurs producteurs ainsi que par de vastes champs de maïs, de soya et de foin qui créent, à l'est, des paysages agraires de grande qualité. Cependant, malgré la présence de plusieurs indicateurs agricoles, les paysages perçus en premier plan, le long de l'autoroute, n'expriment pas le potentiel agricole de la région. En effet, plus à l'ouest, la présence de quelques terres en friche, de constructions ponctuelles de faible valeur architecturale (garages, hangars, etc.) et de certains commerces de détail, crée des scènes hétéroclites et nous laisse croire à un éventuel abandon des terres.



Avantage (s)

- Présence de plusieurs indicateurs agricoles
- Quelques belles ouvertures sur le territoire

Faiblesse (s)

- Paysages agricoles en premier plan, peu représentatifs de la région
- Scènes hétéroclites qui laissent croire à un éventuel abandon des terres

187



| | | | | | | | |
|----------------------------|--------------------------------|--------|--------------------------------|-----------------|--|------|--------------|
| Coteau de la 4e concession | Basses-terres du Saint-Laurent | Coteau | Couvert forestier très présent | Rivière Kingham | Agroforestier (80%) Industriel (18%) Agricole (2%) | Foin | 1 producteur |
|----------------------------|--------------------------------|--------|--------------------------------|-----------------|--|------|--------------|

Expérience agricole faible

Caractérisé par un épais couvert forestier, le Coteau de la 4e concession est situé sur les Basses-terres du Saint-Laurent à proximité des Laurentides méridionales. Fortement présent de part et d'autre de la route, le secteur boisé plonge l'autoroute 50 dans un dense corridor végétal, qui dirige le regard sur le relief montagneux des Laurentides méridionales. Continuellement visible en arrière-plan, ce secteur efface le territoire agricole du champ visuel et nous dirige vers cette imposante entité morphologique qui semble indiquer la présence d'un tout autre environnement naturel. En circulant de l'ouest vers l'est, le même phénomène est observable, car cet espace transitoire encadre les champs cultivés.



Avantage(s)

- Espace transitoire qui encadre, par son épais couvert forestier, deux réalités topographiques de la région

Faiblesse(s)

- Couvert forestier qui dissimule le caractère agricole du secteur

185



| | | | | | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|----------|-------------------------------|--|---|-----------------------|---------------|
| Terrasse argileuse de Calumet | Basses-terres du Saint-Laurent | Terrasse | Couvert forestier peu présent | Rivière des Outaouais Rivière Kingham | Agricole (70%) Agroforestier (20%) Résidentiel villégiature (10%) | Foin, N/A, Maïs, Orge | 2 producteurs |
|-------------------------------|--------------------------------|----------|-------------------------------|--|---|-----------------------|---------------|

Expérience agricole supérieure

Le nouveau tronçon de l'autoroute 50 permet d'accéder à un tout nouveau point de vue sur la Terrasse argileuse de Calumet. À la frontière de l'escarpement de Grenville (100), cette section de route offre des vues en plongées sur le secteur agricole de Calumet. De plus, ce dénivelé permet d'apercevoir, en arrière-plan, la rivière des Outaouais qui, jumelée aux bâtiments agricoles et à la mosaïque des cultures, offre de riches panoramas. Donc, en direction ouest, cette entité permet un dernier coup d'oeil sur les paysages agraires de la région alors qu'en direction est, elle constitue un avant-goût séduisant des paysages à venir.

Avantage(s)

- Offre de riches panoramas en plongé sur le territoire agraire
- Vues sur la mosaïque des cultures
- Vues sur les bâtiments agricoles
- Vues sur la rivière des Outaouais

Faiblesse(s)

- Quelques friches en fond de terrains nuisent à l'ampleur des panoramas
- Peu de diversité de culture



| | | | | | | | | | |
|-----|---|--------------------------|--------------------------|-------------|--------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|----------------|--------------|
| 100 |  | Escarpement de Grenville | Laurentides méridionales | Escarpement | Couvert forestier très présent | Réseau hydrographique secondaire | Rural, Agroforestier (100%) | pas de culture | 0 producteur |
|-----|---|--------------------------|--------------------------|-------------|--------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|----------------|--------------|

Expérience agricole supérieure

L'escarpement de Grenville, situé dans la province naturelle des Laurentides méridionales, se caractérise par un relief accidenté et un couvert forestier important. Bien que cette entité n'accueille aucun producteur et ne soit composée d'aucun champ agricole, celle-ci offre, par son relief escarpé, une expérience agricole fort stimulante à partir de l'autoroute 50. Situé en surplomb de la Terrasse argileuse de Calumet, elle offre des vues imprenables sur les paysages agraires du village de Calumet ainsi que sur la rivière des Outaouais. Par conséquent, que ce soit en direction est ou ouest, l'autoroute 50, au sommet de l'escarpement de Grenville, permet de spectaculaires ouvertures qui font de cet axe routier une importante fenêtre sur les paysages de la région.




Avantage(s)

- Vues imprenables sur les paysages agraires du village de Calumet et sur la rivière des Outaouais.
- Spectaculaires ouvertures

Faiblesse(s)

- La vitesse réduit l'observation de ces remarquables panoramas à un simple coup d'oeil et diminue la possibilité de contemplation.

| | | | | | | | | | |
|-----|---|-----|--------------------------|-----|-----------------------------|----------------------------------|------------------------------------|------|--------------|
| 107 |  | N/D | Laurentides méridionales | N/D | Couvert moyennement présent | Réseau hydrographique secondaire | Agroforestier (50%) Agricole (50%) | foin | 1 producteur |
|-----|---|-----|--------------------------|-----|-----------------------------|----------------------------------|------------------------------------|------|--------------|

Expérience agricole moyenne

Cet ensemble topographique, situé dans la province naturelle des Laurentides méridionales, étonne par l'ouverture soudaine qu'elle offre sur les quelques champs de foin qui bordent la route. Ce secteur, qui, selon l'étude de caractérisation, se révélait particulièrement agricole, offre une toute autre réalité. En effet, bien que quelques terres subsistent, on remarque aisément le déclin de l'activité agricole de ce secteur en milieu boisé, par la reprise du couvert forestier et la montée en friche.



Avantage(s)

- Soudaine ouverture sur quelques champs de foin

Faiblesse(s)

- Déclin des terres observable par la montée en friche et la reprise du couvert forestier

5. ÉVALUATION DU PAYSAGE AGRICOLE

Diagnostic autoroute 50

107

Avantage(s)

Soudaine ouvertures sur quelques champs de foin

Faiblesse(s)

Déclin des terres observable par la montée en friche et la reprise du couvert forestier

100

Avantage(s):

Vues imprenables sur les paysages agraires du village de Calumet et sur la rivière des Outaouais.
Spectaculaires ouvertures

Faiblesse(s)

La vitesse réduit l'observation de ces panoramas à un simple coup d'oeil.

185

Avantage(s):

Offre de riches panoramas en plongé sur le territoire agricole
Vues sur la mosaïque des cultures
Vues sur les bâtiments agricoles

Faiblesse(s)

Quelques friches en fond de terrains nuisent à l'ampleur des panoramas

187

Avantage(s)

Espace transitoire qui encadre, par son épais couvert forestier, deux réalités topographiques de la région

Faiblesse(s)

Couvert forestier qui dissimule le caractère agricole du secteur

L'autoroute 50 joue le rôle de vitrine sur les paysages de la région. En effet, l'analyse visuelle permet de valider cette affirmation. Le positionnement est-ouest de cet axe routier procure un portrait global assez juste de la région. Toutefois, nous avons pu observer quelques éléments qui pourraient affecter cette fonction.

1. La pression du développement aux jonctions d'autoroute.

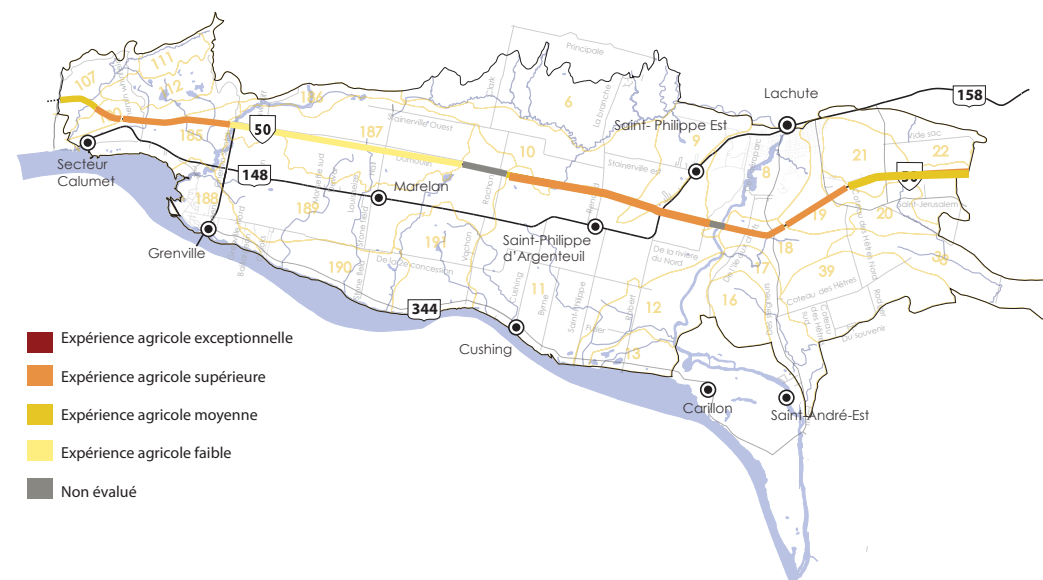
La présence de l'autoroute constitue un potentiel de développement important. Ce phénomène est déjà observable à l'entrée de Lachute (21 et 19), où des structures imposantes de faibles qualités architecturales minent la qualité du paysage agricole perceptible. Si aucune attention particulière n'est portée à l'intégration de nouveaux services (station-service, point de restauration, etc.) aux endroits où le paysage agricole offre une expérience supérieure (18-19-11), ce court secteur, nécessaire à la présentation de la richesse paysagère agricole de la région, pourrait être banalisé et procurer une expérience agricole moyenne, voir faible.

2. La faible diversité de paysages agricoles perçus.

Toujours en tant que fenêtre sur l'agriculture, les secteurs traversés par l'autoroute ne montrent pas l'ensemble du potentiel du territoire agricole d'Argenteuil, pas plus que les vues sur le territoire montagneux et boisé révèlent l'ampleur des paysages de ce secteur. Sachant que l'autoroute 50 permet maintenant de traverser la MRC d'Argenteuil sans même pénétrer à l'intérieur du territoire, nous pouvons prédire que ce faible échantillon paysager ne sera pas assez imposant pour inciter les passants à venir découvrir le territoire agricole d'Argenteuil.

Par conséquent, les prochaines recommandations visent à atténuer, voire contrer, ces deux enjeux qui agissent contre la mise en valeur du territoire agricole.

CARTE 5.2: Synthèse des la qualité des expériences paysagères agricoles de l'autoroute 50



11

Avantage(s)

Présence de plusieurs indicateurs agricoles
Quelques belles ouvertures sur le territoire

Faiblesse(s)

Paysages agricoles en premier plan peu représentatifs de la région
Scènes hétéroclites à l'ouest qui laissent croire à un éventuel abandon des terres.

18

Avantage(s)

Lointains points de vue sur le territoire agricole et le relief escarpé des Laurentides méridionales

Présence de quelques bâtiments isolés qui contribuent au caractère agricole de cet unité.

Faiblesse(s)

Peu de diversité de culture

19

Avantage(s)

Remarquables percées visuelles sur les Laurentides méridionales

Présence de granges et de champs en culture présents de part et d'autre de la route

Faiblesse(s)

Multiplés affectations qui semblent menacer la qualité des paysages perçus le long de l'autoroute
Présence de commerces à grande surface (Walmart, Canadian Tire, etc.)

21

Avantage(s)

Faible topographie qui permet certains points de vue sur les paysages agricoles des entités voisines

Faiblesse(s)

Paysages de faible qualité composés de petites industries, de commerces et de denses boisés à proximité de l'autoroute

ÉVALUATION DU PAYSAGE AGRICOLE

Recommandations autoroute 50

Recommandation 1: CONTRÔLER LES DÉVELOPPEMENTS EN ZONE D'EXPÉRIENCE AGRICOLE SUPÉRIEURE

L'implantation de structures de services autoroutiers peut rapidement détériorer la qualité du paysage lorsque ceux-ci ne tiennent pas compte des champs visuels perçus depuis l'autoroute.

Chaque projet de développement et de publicité dans les zones d'expérience agricole supérieure (11-18-19) devrait faire l'objet d'une étude de points de vue et d'intégration afin de minimiser l'impact des nouvelles infrastructures sur la qualité des paysages agricoles.



Situation actuelle



Simulation de développement et d'affichage non contrôlés en entrée de ville

Recommandation 2: AFFICHAGE EN BORDURE D'AUTOROUTE

Selon le diagnostic de l'autoroute 50, la faible diversité des paysages agraires n'est pas suffisante pour démontrer la richesse des paysages agricoles de la région. À ce sujet, un affichage adéquat permettrait d'en dire plus long aux automobilistes et ainsi les encourager à pénétrer à l'intérieur du territoire.

Toutefois, pour ne pas nuire au paysage existant et au plaisir de circuler sur cette route actuellement sans publicité, l'affichage pourrait être de type « artistique » par des représentations visuelles originales sur des paysages de la région. Sur ces illustrations pourrait figurer le nombre de kilomètres à parcourir pour y accéder ou pour trouver plus d'informations à leur sujet.

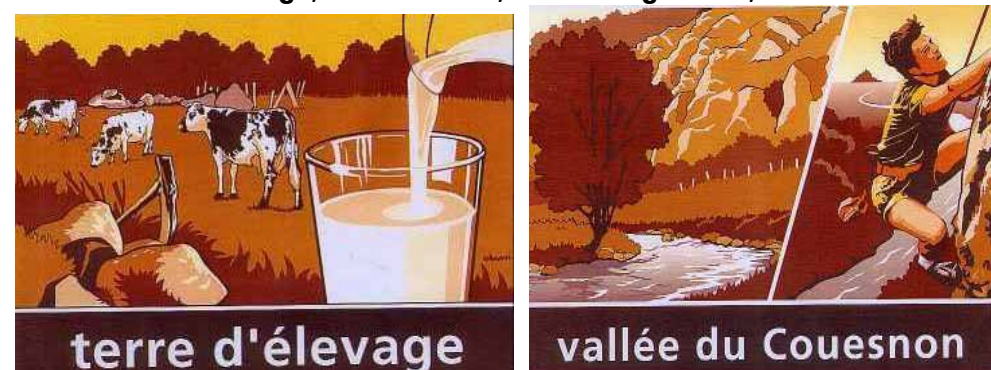
Ce type d'intervention pourrait également être bénéfique pour annoncer les paysages plus naturels et forestiers de la section nord-ouest de la région.



Simulation d'affichage, autoroute 50, MRC d'Argenteuil, vue vers l'est



Exemples d'affichages routiers, en Europe



Recommandation 3: CRÉATION DE HALTE EN MILIEU AGRICOLE

En plus d'annoncer les paysages agricoles de la région en bordure de route, il serait possible de profiter d'une sortie d'autoroute du secteur est pour aménager une halte routière afin d'inciter les automobilistes de passage à entrer à l'intérieur du territoire agricole. Il s'agirait de créer un espace public permettant à la population de passage d'accéder aux paysages agraires visibles le long des corridors routiers, généralement si peu accessibles.

L'emplacement de cette halte devrait privilégier l'espace agricole (espace ouvert sur les champs, proximité des récoltes, panorama d'intérêt) afin de donner un avant-goût stimulant de l'expérience agricole que peut offrir la région d'Argenteuil.

De plus, cette halte pourrait être utile pour renseigner les passants sur les paysages et activités d'intérêts en lien avec l'agriculture (calendrier des récoltes, types d'élevages et de cultures, activités équestres, autocueillette, érablières, repas champêtres, gîtes à la ferme).

En regard des deux types de paysages qui caractérisent la MRC d'Argenteuil, soit l'espace agricole et l'espace forestier, il pourrait être envisageable d'aménager une seconde halte routière à l'ouest du territoire à l'étude (A-50, sortie chemin Kilmar). Celle-ci pourrait plutôt informer les automobilistes des activités récréotouristiques et des paysages naturels présents dans cette portion de la MRC (rafting, rivière Rouge, camping, randonnée)



Simulation d'une halte routière en territoire agricole

5. ÉVALUATION DU PAYSAGE AGRICOLE

Route 148

analyse visuelle



La route 148

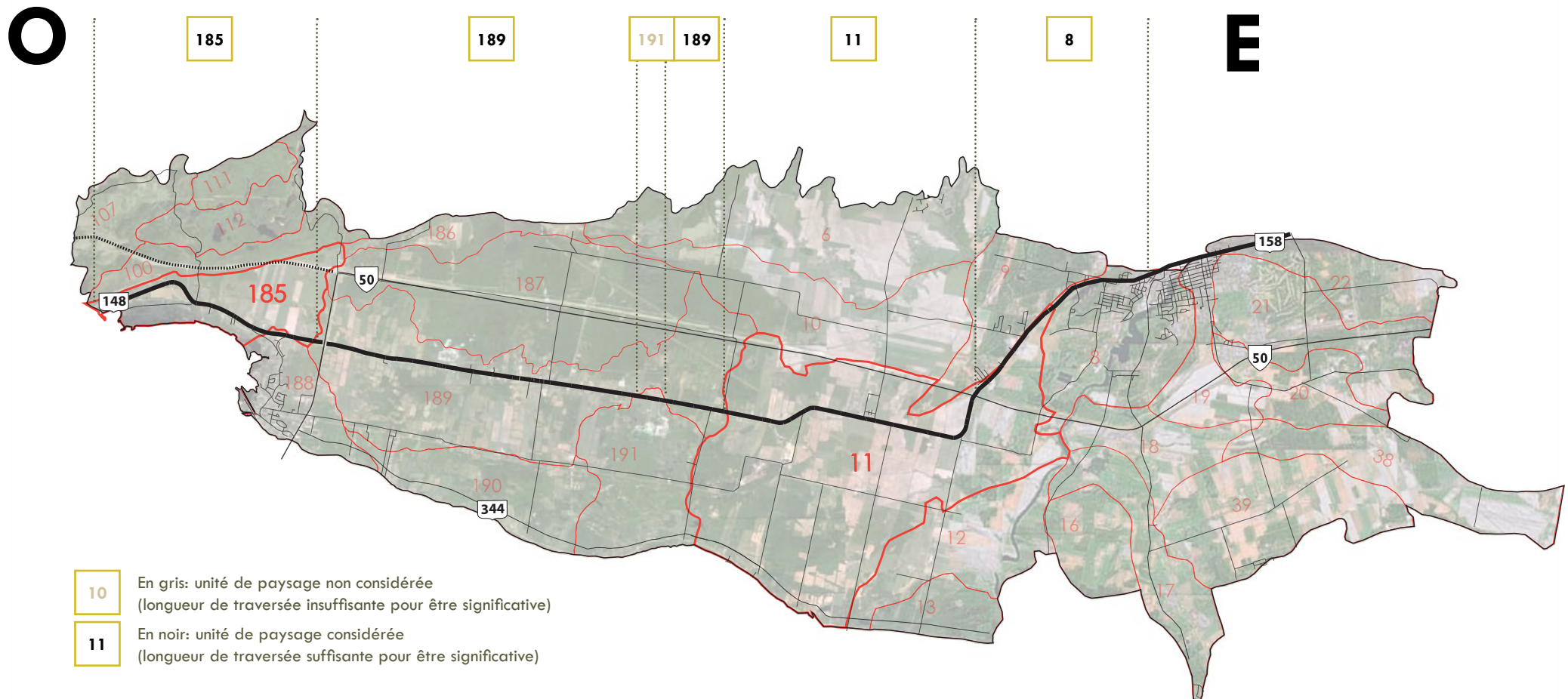
Avec l'arrivée de l'autoroute 50, la route 148, perdra une grande portion de sa clientèle de passage, retrouvant ainsi sa vocation d'axe régional et local. Conséquence de cela, cette route régionale devra, dans un futur rapproché, redéfinir son identité afin d'assurer son dynamisme.

Parallèle à l'autoroute, la route 148 traverse également le territoire d'est en ouest, offrant une perception toute différente du paysage par sa plus petite échelle et la vitesse plus lente de circulation. Située en pleine zone agricole dynamique, elle donne un premier accès aux terres cultivées et aux paysages agroforestiers.

L'évaluation visuelle des quatre unités majeures (8-11-189-185) qui forment la séquence de l'axe 148 nous permettra de déterminer les potentiels et les contraintes qu'offre cette route en tant que porte d'entrée du secteur agricole de la région.



CARTE 5.3: Séquence des unités de paysage du parcours de la route 148



| | | | | | | | |
|---------------------|--|----------|-------------------------------|-----------------|--|------------|--------------|
| Terrasse de Lachute | Frontière entre Basses-terres du Saint-Laurent et Laurentides méridionales | Terrasse | Couvert forestier peu présent | Rivière du Nord | Urbain régional (70%) industriel (25%) Agricole (5%) | Foin, Maïs | 0 producteur |
|---------------------|--|----------|-------------------------------|-----------------|--|------------|--------------|

Expérience agricole faible

La Terrasse de Lachute est située à la frontière des Basses-terres du Saint-Laurent et des Laurentides méridionales. Cette position stratégique et le faible couvert forestier permettent quelques percées visuelles sur les paysages plus escarpés présents en arrière-plan. Majoritairement d'affectation urbaine, on y retrouve la ville de Lachute qui occupe presque l'entièreté de cette unité. Or, ce pôle urbain est toutefois ponctué, en périphérie de son noyau, de quelques fermettes annonçant la vente d'animaux ou de produits de la ferme, projetant déjà le caractère agricole de la région. Le marché de Lachute présent à la jonction de la rue Lefebvre et de la 148, constitue également un élément fort déterminant. Ancien encan animalier, on y retrouve une vaste gamme de produits (antiquités, maraîchers, charcuteries, animaux et accessoires,) qui provoque un important achalandage lors des deux jours d'ouverture (mardi et dimanche). Bien que peu de producteurs d'Argenteuil ne soient présents, ce marché constitue tout de même un aperçu de l'aspect agricole de la région.

Avantage(s)

- Percées visuelles sur les paysages escarpés
- Présence de quelques fermettes
- Présence du marché de Lachute

Faiblesse(s)

- Peu de paysages agricoles
- Peu de producteurs locaux présents au marché de Lachute





Expérience agricole supérieure

Située dans la province naturelle des Basses-terres du Saint-Laurent, la Plaine de Saint-Philippe d'Argenteuil est marquée par une faible topographie. Le relief plat de cette unité, juxtaposé à un couvert forestier relativement peu présent, génère de vastes points de vue sur les cultures de maïs et de soya, permettant ainsi aux observateurs de vite saisir le caractère agricole de la région. De plus, bien que peu fréquents, certains éléments tels que des kiosques à la ferme, des élevages en bordure de route, des bâtiments agricoles et des fermes d'autocueillette, viennent dynamiser le paysage tout en renforçant l'image agraire du milieu traversé. On y retrouve également le village de Saint-Philippe d'Argenteuil situé au coeur des terres agricoles qui, malgré un positionnement enviable en tant que porte d'entrée du territoire, ne semble pas profiter de cette localisation pour renforcer son aspect rural actuellement discret.

Enfin, malgré son caractère agricole notable, le manque d'aménagement et d'activités permettant de lier paysages, produits et producteurs locaux, engendre une compréhension ardue du territoire traversé. En conséquence, le passant qui traversera la Plaine de Saint-Philippe sera stimulé par les paysages qui s'offrent à lui sans toutefois pouvoir vivre pleinement l'expérience agricole que pourrait offrir cette porte d'entrée sur le territoire agricole.

Avantage(s)

- Vastes points de vue
- Présence d'élevages
- Présence d'une ferme d'autocueillette (diversité de cultures)
- Présence de bâtiments agricoles d'intérêt
- Présence du village de Saint-Philippe

Faiblesse(s)

- Pas de points rassembleur et annonciateur des activités agricoles
- Position enviable du village de Saint-Philippe peu exploitée





| | | | | | | | |
|--------------------|--------------------------------|----------------|-------------------------------|-----------------|---|--|---------------|
| Plaine de Mareland | Basses-terres du Saint-Laurent | Plaine en till | Couvert forestier peu présent | Rivière Kingham | Agricole (65%) Agroforestier (20%) résidentiel villégiature (5%), industriel (5%) Urbain local (5%) | N/A, Foin, Soya, Maïs, Avoine, cultures mixtes | 9 producteurs |
|--------------------|--------------------------------|----------------|-------------------------------|-----------------|---|--|---------------|

Expérience agricole moyenne

La Plaine de Mareland, qui est traversée à deux reprises par la 148, a un relief typique des Basses-terres du Saint-Laurent. En effet, cette vaste unité possède un relief plat qui, lorsque le couvert forestier le permet, offre d'importants points de vue sur les Laurentides méridionales. Cependant, malgré le fait que la Plaine de Mareland soit majoritairement d'affectation rurale, bien peu de paysages agraires sont présents le long de la route. Cette unité qui, lors de l'étude de cartes et de photos aériennes semblait posséder un caractère agricole prononcé, s'est révélée bien plus complexe au moment de l'analyse visuelle. Ainsi, malgré la présence d'éleveurs, de plusieurs écuries, de producteurs et de champs de foin le long de la route 148, les usages industriels, résidentiels et commerciaux font de cette unité un ensemble hétéroclite, loin des paysages bucoliques propres au territoire agricole. De plus, le secteur agroforestier qui, pendant la caractérisation, semblait peu présent, s'est toutefois révélé fortement dominant au cours des visites de terrain. Par conséquent, le couvert forestier, souvent visible au premier plan, agit comme un filtre, qui dissimule les quelques paysages agricoles encore existants.

En somme, cette unité, qui représente parfaitement la complexité de la route 148, indique clairement le passage du territoire agricole dynamique vers le territoire agroforestier, par la disparition progressive des terres en cultures.

Avantage(s)

- Offre des points de vue sur quelques terres et sur les Laurentides méridionales
- Présence d'éleveurs, d'écuries et de quelques producteurs

Faiblesse(s)

- Ensemble hétéroclite aux fonctions variées
- Dominance du couvert forestier
- Montée de la friche dissimule les paysages agricoles
- Peu de diversité de culture (majoritairement du foin)





| | | | | | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|----------|-------------------------------|--|---|-----------------------|---------------|
| Terrasse argileuse de Calumet | Basses-terres du Saint-Laurent | Terrasse | Couvert forestier peu présent | Rivière des Outaouais Rivière Kingham | Agricole (70%) Agroforestier (20%) Résidentiel- villégiature (10%) | Foin, N/A, Maïs, Orge | 2 producteurs |
|-------------------------------|--------------------------------|----------|-------------------------------|--|---|-----------------------|---------------|

Expérience agricole moyenne

La Terrasse argileuse de Calumet située sur les Basses-terres du Saint-Laurent traverse le village de Calumet, où le paysage est fortement marqué par la proximité de l'Escarpement de Grenville (100). Ici, la présence de terres agricoles et d'un faible couvert forestier permet de mettre en évidence le relief accidenté de l'unité voisine qui, le long de la 148, accentue le caractère agricole du territoire traversé. En effet, malgré un faible nombre de producteurs et d'une faible diversité de cultures (maïs, soya, foin), cette unité possède un caractère agricole moyen, plus marqué que celles qui l'entourent à l'est (185) ou à l'ouest (100). Suite aux paysages boisés de la Plaine de Mareland ou de l'Escarpement de Grenville, les ouvertures sur les quelques champs agricoles de Calumet constituent des éléments fort stimulants pour celui ou celle qui arpente la route 148. Cependant, la présence de quelques friches qui bloquent de belles ouvertures pourrait toutefois nuire à la qualité des paysages perceptibles.

Avantage(s)

- Dominance de l'escarpement de Grenville
- Caractère agricole plus marqué par le contraste des unités adjacentes
- Champ visuel lointain sur de vastes étendues agricoles
- Présence de quelques bâtiments agricoles et quelques élevages (vaches)

Faiblesse(s)

- Belles ouvertures filtrées par quelques friches en bordure de route
- Peu de diversité de culture (beaucoup de foin et soya)



5. ÉVALUATION DU PAYSAGE AGRICOLE

Route 148 diagnostic

185

Avantage(s)

Dominances de l'escarpement de Grenville
Caractère agricole plus marqué par le contraste des unités adjacentes
Champ visuel lointain sur vastes étendues agricoles
Présence de quelques bâtiments agricoles et quelques élevages (vaches)

Faiblesse(s)

Belles ouvertures filtrées par quelques friches en bordure de route
Peu de diversité de culture (beaucoup de foin et soya)

189

Avantage(s)

Offre des points de vue sur quelques terres et sur les Laurentides méridionales
Présence d'éleveurs, d'écuries et de quelques producteurs

Faiblesse(s)

Ensemble hétéroclite aux fonctions variées
Dominance du couvert forestier
Montée de la friche dissimule les paysages agricoles
Peu de diversité de culture (majoritairement du foin)

La route 148, qui par sa position stratégique en milieu agricole, possède les atouts pour agir en porte d'entrée du territoire agricole et offrir un échantillon de paysages agraires, nous renvoie plutôt à un espace hétéroclite ou plusieurs vocations se mélangent, ce qui encourage la perte d'identité agricole du milieu.

1. Abandon de plusieurs terres causant l'enfrichement et l'insertion d'affectations non agricoles (189). La principale problématique de la route 148 découle de l'évolution de l'agriculture. L'abandon de plusieurs terres inappropriées aux pratiques modernes a contribué peu à peu à la perte d'identité agricole du secteur. L'analyse visuelle nous permet d'identifier la Terrasse de Mareland (189) comme le secteur le plus touché par cette réalité. En effet, ce secteur tend à se reboiser, délaissant tout dynamisme agricole et engendrant un potentiel à l'insertion d'activités non agricoles. Située entre deux secteurs où l'activité agricole est encore majoritaire (11 et 185) la future orientation de cette vaste entité est déterminante dans la définition de l'identité de la route 148. Aussi, le phénomène de reboisement semble se propager vers la Terrasse de Calumet (185), où, à quelques endroits, la montée de la friche bloque de belles ouvertures sur les quelques terres cultivées ainsi que sur des vues rapides sur la rivière des Outaouais. Si la tendance se maintient, ce secteur, qui se positionne entre la Terrasse de Mareland (189) et l'Escarpement de Grenville (100), deux ensembles fortement boisés, pourrait voir son caractère agricole, déjà fragile, disparaître complètement.

2. Sous exploitation du potentiel de porte d'entrée de la Plaine de Saint-Philippe (11). La Plaine de Saint-Philippe (11) est le seul secteur qui présente encore un caractère paysager agricole supérieur à partir de la route 148 et ce, grâce aux quelques éléments qui diversifient ce secteur d'agriculture intensive (auto-cueillette, diversité de cultures, église Saint-Philippe et son village, élevages). Toutefois, si des initiatives ne sont pas mises sur pied pour révéler et maximiser les quelques éléments qui contribuent à son dynamisme, cette porte d'entrée vers les paysages agricoles de la région pourrait se résumer à un banal secteur d'agriculture intensive.

En somme, des actions devront être envisagées pour redonner un second souffle à cette route qui actuellement a perdu une partie importante de son caractère agricole.

11

Avantage(s)

- Vastes points de vues
- Présence d'élevages
- Présence de ferme d'autocueillette (diversité de culture)
- Présence de bâtiments agricoles d'intérêt
- Présence du village de Saint-Philippe

Faiblesse(s)

- Pas de points rassembleur et annonciateur des activités agricoles
- Position enviable du Village de Saint-Philippe peu exploitée

8

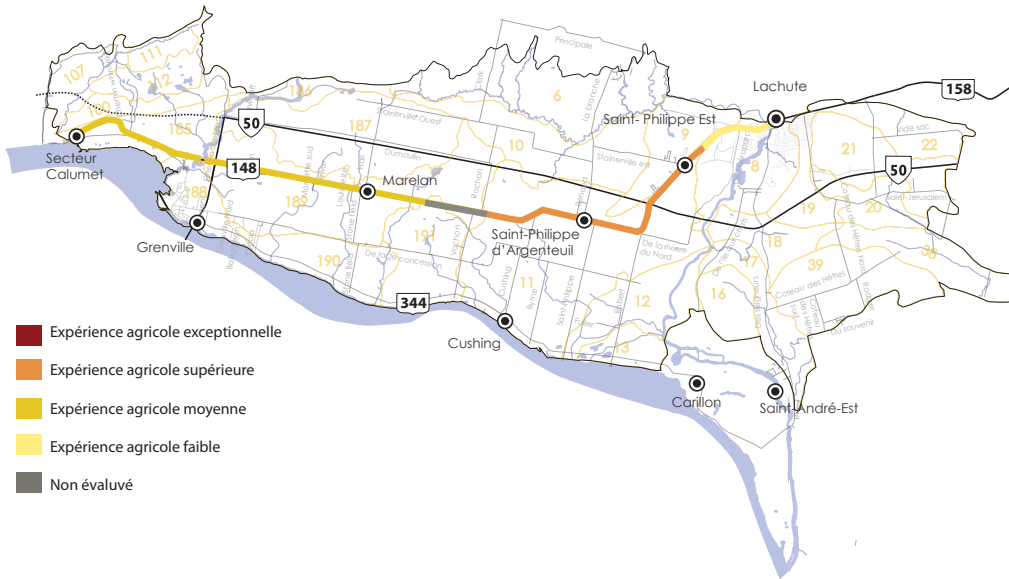
Avantage(s)

- Percées visuelles sur les paysages escarpés
- Présence de quelques fermettes
- Présence du marché de Lachute

Faiblesse(s)

- Peu de paysages agricoles
- Peu de producteurs locaux présents au marché de Lachute

CARTE 5.4: Synthèse de la qualité des expériences paysagères agricoles de la route 148



5. ÉVALUATION DU PAYSAGE AGRICOLE

Route 148 recommandations

Recommandation 1: MAXIMISER LE POTENTIEL AGROFORESTIER

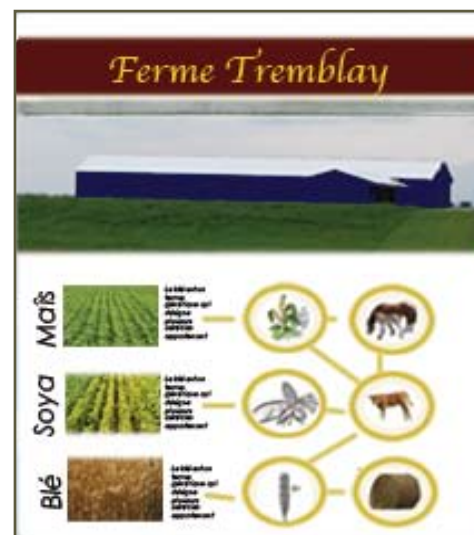
Le diagnostic de la 148 a révélé que la future orientation du secteur de la Plaine de Mareland (189) était déterminante dans la nouvelle définition de l'identité de la route 148. C'est pourquoi cet espace agroforestier doit être exploité et valorisé :

- En privilégiant l'implantation de nouveaux types de cultures (concordant avec le type de sol) et/ou en jumelant des types de cultures (ligneeuse et non ligneeuse)¹ afin de diversifier textures, couleurs et formes, contribuant à un paysage plus dynamique.

- En identifiant les érablières présentes et les différents types d'élevages en milieux agroforestier par un affichage standardisé propre à la région.



Exemple de procédés agroforestiers qui dynamisent le paysage



Exemple d'affichage informatif standardisé

¹MAPAQ, Le paysage rural au Québec, Enjeux agricoles et solutions agroforestières, Document de réflexion, Québec, 2009, 137 pages.

Pour des exemples

[<http://www.montpellier.inra.fr/safe/french/index.htm>]

Recommandation 2: RENFORCER L'IMAGE DU VILLAGE DE SAINT-PHILIPPE

Situé au coeur de la zone agricole et à la sortie de l'autoroute 50, le village de Saint-Philippe agit, en porte d'entrée de la 148, mais également du secteur agricole de la MRC.

Afin d'accueillir et de marquer l'importance du secteur agricole, le village de Saint-Philippe, remarquable par la présence du bâtiment à valeur patrimonial qu'est son église, devrait tirer profit de sa position stratégique. Situé au centre des champs agricoles, ce village pourrait agir en lieu de rendez-vous et servir de présentoir aux activités en lien avec le secteur agricole pour créer un véritable point d'information sur le secteur agricole d'Argenteuil. De plus, la halte proposée plus tôt pourrait s'arrimer à ce village afin que les commerces de la 148 profitent de la circulation de passage.



Simulation du village de St-Philippe qui agit en véritable porte d'entrée du territoire agricole

5. ÉVALUATION DU PAYSAGE AGRICOLE

Rangs

analyse visuelle



Les rangs

Les rangs, qui segmentent le territoire agricole, offrent une expérience particulière que ni l'autoroute ni la route régionale ne peuvent offrir. En effet, ceux-ci permettent d'entrer en profondeur à l'intérieur de l'espace agricole et augmentent ainsi l'impression d'isolement et de découverte des « petits secrets bien gardés ». L'échelle étant restreinte et la vitesse et le débit plus bas que sur la route 148, les rangs offrent une tranquillité et un rythme qui appellent à la contemplation. C'est en empruntant les rangs que l'on entre dans le quotidien de l'espace agricole et que l'on peut espérer vivre l'expérience du territoire agricole. C'est pourquoi ces derniers, plus que la 148 et l'autoroute 50, peuvent devenir des acteurs importants dans la mise en valeur du territoire.

Les rangs seront donc considérés ici comme des espaces de découverte, une opportunité pour comprendre à un grain plus fin, ce qui donne la texture aux paysages de la région. Seuls les rangs traversants des unités à caractère agricole (voir tableau 4.3 p. 23-24) sont considérés.

Rang

| Type de circulation |
|---------------------|
| Vitesse lente |
| Faible débit |
| Circulation locale |

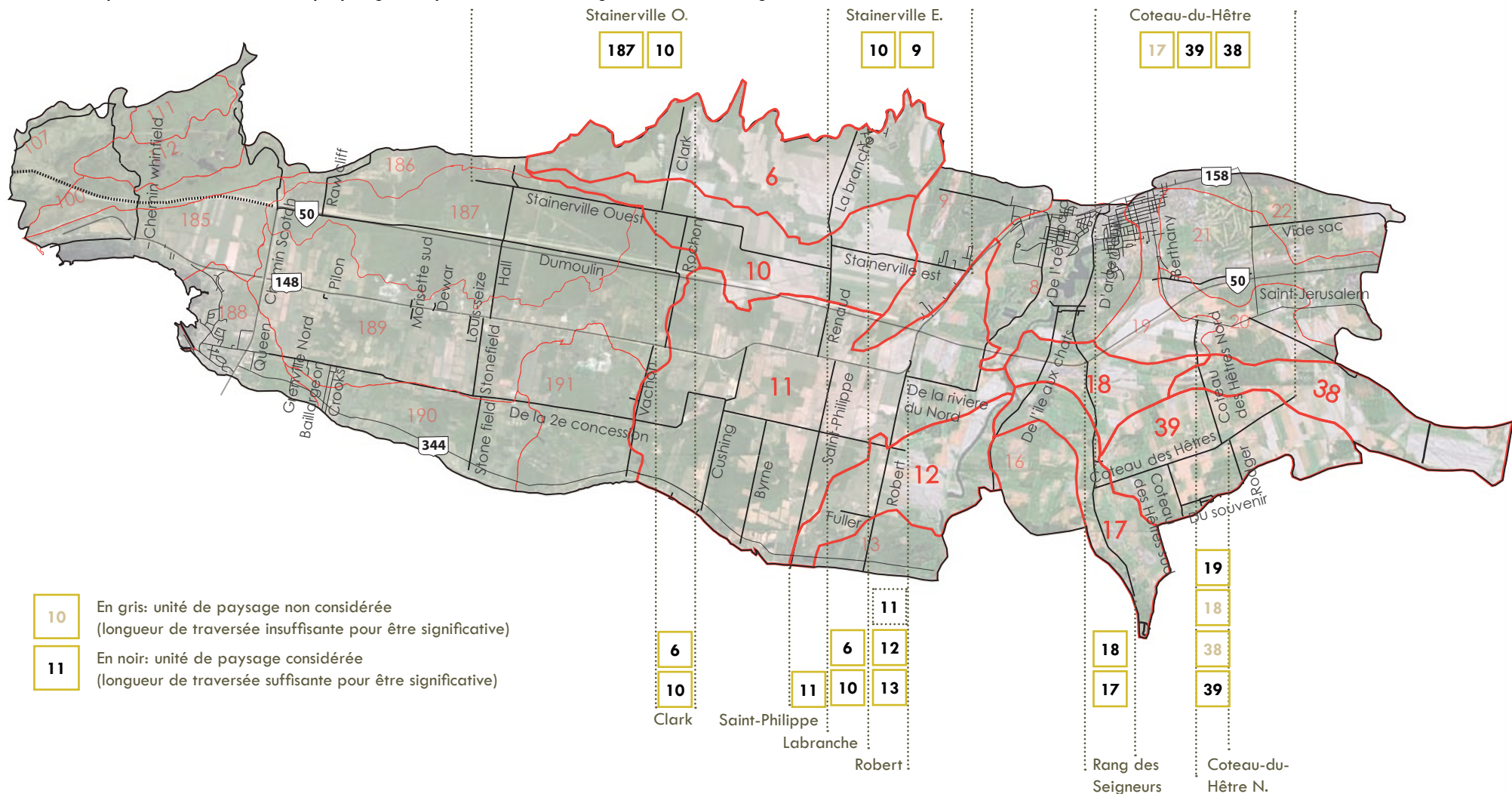


| Position géographique |
|---------------------------------------|
| Présence sur l'ensemble du territoire |

| Rapport au paysage |
|---|
| Accès direct à la texture des paysages, découverte et contemplation |

| Représentation du paysage agricole |
|---|
| Rangs d'intérêt avec vues sur l'activité agricole: Staynerville Est (10), Staynerville Ouest (187-10) Saint-Philippe (11), Labranche (10), Robert (11-12), Rang des Seigneurs (17-18) Coteau-des-Hêtres (38-39) Coteau-des-Hêtres Nord (19-39) Clark (6-10) |

CARTE 5.5: Séquences des unités de paysage du parcours des rangs à caractère agricole



Stainerville Est

| | | | | | | | | | |
|---|---|--------------------------------|--|----------|---------------------------------------|----------------------------------|--|-----------------------------|---------------|
| 9 |  | Terrasse de Saint-Philippe-Est | Frontière entre Basses-terres du Saint-Laurent et Laurentides méridionales | Terrasse | Couvert forestier moyennement présent | Quelques cours d'eau secondaires | Forêt (60%) Urb. local (20%) régional (10%) Agricole (10%) | Maïs, Foin, Maraîcher, Soya | 3 producteurs |
|---|---|--------------------------------|--|----------|---------------------------------------|----------------------------------|--|-----------------------------|---------------|

Expérience agricole faible

La Terrasse de Saint-Philippe Est est située à la frontière des Basses-terres du Saint-Laurent et des Laurentides méridionales. Cependant, l'épais couvert forestier qui encadre cette partie du rang Staynerville Est ne permet, en aucun cas, de percevoir cette dualité physiographique. De plus, aucun élément ne vient évoquer le caractère agricole de la région. Ce secteur constitue plutôt une transition entre la zone urbaine de Lachute et la Plaine de Saint-Philippe, qui apparaît ici en élément contrastant au bout de ce corridor boisé.




Avantage(s)

- Offre un contraste (fermeture/ouverture) qui renforce l'impact de la Plaine de Staynerville

Faiblesse(s)

- Absence d'élément agricole

| | | | | | | | | | |
|----|---|------------------------|--------------------------------|------------------|-------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|---------------|
| 10 |  | Plaine de Staynerville | Basses-terres du Saint-Laurent | Plaine en argile | Couvert forestier peu présent | Réseau hydrographique secondaire | Agricole (95%) Agroforestier (5%) | Maïs, Soya, Foin, Blé, Orge | 4 producteurs |
|----|---|------------------------|--------------------------------|------------------|-------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|---------------|

Expérience agricole supérieure

À la sortie de la Terrasse de Saint-Philippe, on aperçoit subitement l'impact des Basses-terres du Saint-Laurent. En effet, la plaine de Staynerville laisse place à de vastes terres agricoles, adjacentes aux Laurentides méridionales, visibles en arrière-plan. Ainsi, la faible topographie et le couvert forestier peu présent génèrent de profondes percées visuelles, qui offrent des panoramas (parfois 360 degrés) sur ce secteur agricole intensif.

Malgré la présence de peu de producteurs, généralement positionnés à l'écart de la route, l'étendue des paysages permet de repérer rapidement quelques bâtiments agricoles qui, par leur verticalité, dynamisent ces grandes étendues de maïs et soya. En somme, le rang de Staynerville Est, bien qu'il offre une faible diversité de culture, permet une expérience supérieure grâce aux imposantes ouvertures sur les terres en culture et leur arrière-plan montagneux qui contribuent à l'effet d'immensité.

Avantage(s)


- Présence de vastes paysages agricoles (profondes percées visuelles)
- Vues sur les Laurentides méridionales
- Bâtiments agricoles facilement repérables qui dynamisent le paysage par leur verticalité

Faiblesse(s)

- Peu de diversité de culture
- Peu ou pas d'élevage



Staynerville Ouest

| | | | | | | | | | |
|----|---|------------------------|--------------------------------|------------------|-------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|---------------|
| 10 |  | Plaine de Staynerville | Basses-terres du Saint-Laurent | Plaine en argile | Couvert forestier peu présent | Réseau hydrographique secondaire | Agricole (95%) Agroforestier (5%) | Maïs, Soya, Foin, Blé, Orge | 4 producteurs |
|----|---|------------------------|--------------------------------|------------------|-------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|---------------|


Expérience agricole exceptionnelle

La plaine de Staynerville, telle que vécue en parcourant le Rang Staynerville Ouest, semble plus dynamique que lorsque traversée depuis le Rang Staynerville Est. Si cette dernière possède une topographie généralement plane, Staynerville Ouest s'étale sur le territoire de façon moins linéaire, offrant tout de même de belles perspectives sur les paysages agraires. Le parcours, ici agrémenté de courbes et de légères dépressions, ajoute un effet de surprise et de progressions, qui dynamisent la découverte de ce secteur. De plus, ce chemin de terre, au relief changeant, nous permet de découvrir une succession de paysages diversifiés (diversité de cultures, troupeaux d'animaux situés en bordure de la route, bâtiments agricoles, proximité de boisés, vues sur les Laurentides méridionales). En résumé, Staynerville Ouest offre une expérience agricole variée, qui permet d'observer et de reconnaître les différentes composantes du paysage agricole intensif et les transformations saisonnières qui s'y opèrent (apparition des ballots de foin, croissance des cultures, sortie des animaux, etc.)

Avantage(s)

- Offre de belles ouvertures sur les paysages agricoles
- Parcours moins linéaire (courbes et dépressions) augmente l'effet de surprise et de progression
- Succession de paysages diversifiés (cultures, élevages, bâtiments)



| | | | | | | | | | |
|-----|--|----------------------------|--------------------------------|--------|--------------------------------|-----------------|--|------|--------------|
| 187 |  | Coteau de la 4e concession | Basses-terres du Saint-Laurent | Coteau | Couvert forestier très présent | Rivière Kingham | Agroforestier (80%) Industriel (18%) Agricole (2%) | Foin | 1 producteur |
|-----|--|----------------------------|--------------------------------|--------|--------------------------------|-----------------|--|------|--------------|

Expérience agricole faible

Si le Rang Staynerville Ouest offre une expérience agricole de grande qualité en traversant la Plaine de Staynerville, il en est tout autrement lorsque l'on entre dans le Coteau de la 4e concession. En traversant d'une unité à une autre, le changement d'ensemble topographique est pleinement perceptible. On retrouve ici un couvert forestier prédominant qui encadre la route de part et d'autre et qui vient filtrer les vues sur les quelques champs de foin encore présents du côté nord. De plus, mis à part quelques terres en friche, aucun élément ne vient contribuer au caractère agricole du territoire.

Avantage(s)

- Quelques champs de foin de faible intérêt

Faiblesse(s)

- Couvert forestier prédominant
- Vues filtrées sur les terres abandonnées
- Aucun élément agricole



Clark

| | | | | | | | | | |
|---|---|------------------------------|--|------------------|-------------------------------|----------------------------------|--|------------------------|----------------|
| 6 |  | Plaine du Ruisseau des Vases | Frontière entre Basses-terres du Saint-Laurent et Laurentides méridionales | Plaine en argile | Couvert forestier peu présent | Réseau hydrographique secondaire | Agricole (75 %) Agroforestier (20%) Urbain (5%) (Brownsburg) | Maïs, Foin, Soya, Blé, | 10 producteurs |
|---|---|------------------------------|--|------------------|-------------------------------|----------------------------------|--|------------------------|----------------|

Expérience agricole supérieure

La Plaine du Ruisseau des Vases se situe en retrait de la frontière des Basses-terres du Saint-Laurent et des Laurentides méridionales. Comme dans la plupart des ensembles topographiques localisés à la frontière de ces deux provinces naturelles, les nombreux champs agricoles et le faible couvert forestier mettent en valeur le relief montagneux et boisé de cette dernière. Ce territoire qui, comme plusieurs secteurs du nord de l'autoroute 50, est destiné à un usage intensif n'en est pas moins monotone par la présence d'une certaine variation de cultures (maïs, foin, soya, blé), qui diversifie les textures, les couleurs et les formes perçues. Toutefois, peu de bâtiments agricoles permettent d'apprécier un contraste horizontal/vertical et peu d'élevages agrémentent la composition. Situés à la frontière de la zone agricole, le rang Clark offre une certaine tranquillité qui permet de s'attarder, de contempler et de vivre pleinement l'expérience agricole supérieure qu'il offre.


Avantage(s)

- Mise en valeur de la planéité du territoire par le contraste des Laurentides méridionales
- Possède une certaine diversité de culture, bien qu'intensive (succession de textures/formes/couleurs)
- Impression de tranquillité par son retrait à la frontière de la zone agricole

Faiblesse(s)

- Peu d'éléments ponctuels qui dynamisent le paysage (élevages et bâtiments agricoles)



| | | | | | | | | | |
|----|---|------------------------|--------------------------------|------------------|-------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|---------------|
| 10 |  | Plaine de Staynerville | Basses-terres du Saint-Laurent | Plaine en argile | Couvert forestier peu présent | Réseau hydrographique secondaire | Agricole (95%) Agroforestier (5%) | Maïs, Soya, Foin, Blé, Orge | 4 producteurs |
|----|---|------------------------|--------------------------------|------------------|-------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|---------------|

Expérience agricole supérieure

Si les paysages de la Plaine du Ruisseau des Vases (6) parcourus par le rang Clark offrent une expérience agricole stimulante, il en va de même pour ceux qui composent la Plaine de Staynerville. Constituée presque en totalité de terres agricoles, ce secteur offre une belle continuité au chemin parcouru à travers la Plaine du Ruisseau des Vases, à la différence d'une moins grande proximité avec le relief boisé des Laurentides méridionales, ce qui accentue la profondeur du champ visuel.

Avantage(s)


- Possède une certaine diversité de culture, bien qu'intensive (succession de textures/ hauteurs/ couleurs)
- Profondeur du champ visuel

Faiblesse(s)

- Peu d'éléments ponctuels qui dynamisent le paysage



Labranche

| | | | | | | | | | |
|---|---|------------------------------|--|------------------|-------------------------------|----------------------------------|--|------------------------|----------------|
| 6 |  | Plaine du Ruisseau des Vases | Frontière entre Basses-terres du Saint-Laurent et Laurentides méridionales | Plaine en argile | Couvert forestier peu présent | Réseau hydrographique secondaire | Agricole (75 %) Agroforestier (20%) Urbain (5%) (Brownsburg) | Maïs, Foin, Soya, Blé, | 10 producteurs |
|---|---|------------------------------|--|------------------|-------------------------------|----------------------------------|--|------------------------|----------------|

Expérience agricole exceptionnelle

La montée Labranche offre une expérience agricole plus stimulante de la Plaine du Ruisseau des Vases que celle vécue par le rang Clark (voir page 51). Sa topographie vallonneuse, ses nombreux producteurs, son faible couvert forestier et la présence du ruisseau des vases dynamisent les nombreux panoramas sur les vastes champs agricoles. Contrairement au rang voisin, la montée Labranche expose de nombreuses fermes, des résidences, ainsi que de la machinerie propre aux activités agricoles, permettant ainsi de comprendre que ce territoire est totalement façonné par cette activité.


Avantage(s)

- Topographie vallonneuse et dénudée du couvert forestier
- Vastes champs agricoles
- Paysages plus dynamiques (producteurs, machineries, résidences, ruisseau des vases)
- Présence de paysages habités

Faiblesse(s)

- Peu de diversité de culture
- Peu d'élevage



| | | | | | | | | | |
|----|---|------------------------|--------------------------------|------------------|-------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|---------------|
| 10 |  | Plaine de Staynerville | Basses-terres du Saint-Laurent | Plaine en argile | Couvert forestier peu présent | Réseau hydrographique secondaire | Agricole (95%) Agroforestier (5%) | Maïs, Soya, Foin, Blé, Orge | 4 producteurs |
|----|---|------------------------|--------------------------------|------------------|-------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|---------------|

Expérience agricole supérieure

L'expérience agricole de la plaine de Staynerville vécue par la montée Labranche demeure légèrement moins stimulante que celle vécue à travers la Plaine du Ruisseau des Vases (6) due à l'absence de vallons qui rythment le parcours. Toutefois, son faible couvert forestier, qui génère de vastes panoramas sur les champs en culture, ainsi que sa diversité de bâtiments agricoles, offrent des paysages agraires invitants qui introduisent au caractère agricole exceptionnel de l'unité voisine (Plaine du Ruisseau des Vases (6))

Avantage(s)

- Relief plat contraste avec le relief vallonneux de la Plaine du Ruisseau des Vases
- Faible couvert forestier
- Vastes panoramas sur les champs en culture
- Présence de bâtiments agricoles et résidences qui relie visuellement les unités de paysage

Faiblesse(s)

- Peu de diversité de culture



Saint-Philippe

11



| | | | | | | | |
|------------------------------------|--------------------------------|----------------|-------------------------------|-------------------------------------|---|------------------------|----------------|
| Plaine de St-Philippe d'Argenteuil | Basses-terres du Saint-Laurent | Plaine en till | Couvert forestier peu présent | Rivière des Outaouais, Rivière Nord | Agricole (90%) Résidentiel villégiature (5%) Urbain local (5%) village St-Philippe et Cushing | Maïs, Soya, foin, Orge | 12 producteurs |
|------------------------------------|--------------------------------|----------------|-------------------------------|-------------------------------------|---|------------------------|----------------|

Expérience agricole exceptionnelle

Situé sur les Basses-terres du Saint-Laurent, le rang Saint-Philippe traverse le territoire agricole de la Plaine de Saint-Philippe d'Argenteuil depuis le village du même nom jusqu'à la rivière des Outaouais. Du nord au sud défilent ainsi des paysages ruraux, agricoles et agroforestiers, qui font de ce rang une fenêtre assez juste de la réalité des paysages agricoles de la région. Prenant son départ au village de Saint-Philippe, dont l'Église est perceptible depuis les champs au sud de la route, le rang Saint-Philippe s'avère être une porte d'entrée idéale depuis la 148 vers l'intérieur de la zone agricole. Toutefois, quelques bâtiments résidentiels qui s'installent à cette intersection nuisent à l'image de cette porte d'entrée.

Par contre, une fois les premiers champs de maïs traversés, le relief devient quelque peu vallonneux et offre une série de panoramas où les cultures de maïs, de soya de foin et d'orge se succèdent. De plus, la présence de certains bâtiments agricoles de couleurs flamboyantes, d'élevages traditionnels diversifiés (vaches, chevaux) ainsi que quelques arbres matures solitaires, contribuent à la richesse de l'expérience qu'offre ce rang.

Avantage(s)

- Fenêtre représentative des paysages de la région
- Offre une certaine diversité de culture (toutefois intensive)
- Présence de quelques élevages traditionnels
- Bâtiments agricoles d'intérêts
- En lien direct avec le village de Saint-Philippe

Faiblesse(s)

- Le couvert forestier de la partie sud empêche un contact visuel d'intérêt avec la rivière des Outaouais
- Le secteur résidentiel qui tend à s'installer dans la partie nord nuit à l'image de porte d'entrée



Robert

11



| | | | | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|----------------|-------------------------------|---------------------------------|--|------------------------|----------------|
| Plaine de Saint-Philippe-d'Argenteuil | Basses-terres du Saint-Laurent | Plaine en till | Couvert forestier peu présent | Rivière Outaouais, Rivière Nord | Agricole (90%) Résidentiel- villégiature (5%) Urbain local (5%) village St-Philippe et Cushing | Maïs, Soya, Foin, Orge | 12 producteurs |
|---------------------------------------|--------------------------------|----------------|-------------------------------|---------------------------------|--|------------------------|----------------|

Expérience agricole moyenne

Ce secteur de la Plaine de Saint-Philippe que traverse le rang Robert est marqué par une montée de la friche qui engendre une fermeture des vues sur les quelques cultures encore présentes. Toutefois, l'abandon de certaines terres a laissé place à de nouveaux types d'élevages (lamas, moutons, ranchs, écuries). Ces derniers, dispersés dans cet espace chaotique agissent en point de repère et représentent l'un des seuls facteurs contribuant à une expérience agricole dite moyenne.



Avantage(s)

- Présence d'élevage divers (lamas, moutons, ranchs, écuries)
- Quelques faibles ouvertures sur les parcelles cultivées

Faiblesse(s)

- Montée en friche causant la fermeture des paysages et l'image chaotique du milieu

12



| | | | | | | | |
|-----------------------------|--------------------------------|----------|-------------------------------|--|--|-------------------------------|---------------|
| Terrasse du ruisseau Robert | Basses-terres du Saint-Laurent | Terrasse | Couvert forestier peu présent | Rivière du Nord Rivière des Outaouais | Agricole (80%) Agroforestier (15%) Résidentiel villégiature (5%) | Soya, Foin, Maïs, Mixte, Orge | 3 producteurs |
|-----------------------------|--------------------------------|----------|-------------------------------|--|--|-------------------------------|---------------|

Expérience agricole supérieure

Au centre, le rang Robert permet d'accéder à la Terrasse du ruisseau Robert où la prédominance des activités agricoles génère des paysages d'intérêts, marqués par un relief vallonné qui offre des panoramas lointains sur une agriculture intensive. Quelques bâtiments agraires, des résidences et des arbres matures dynamisent également les abords de la route, premier plan vers ces vastes étendues.



Avantage(s)

- Relief vallonné offre des panoramas lointains sur le secteur
- Bâtiments agricoles, résidences et arbres matures dynamisent les bordures de la route

Faiblesse(s)

- Bâtiments agricoles en déclin
- Plusieurs friches

13



| | | | | | | | |
|-----------------|--------------------------------|---------|--------------------------------|------------------------|---|------------|--------------|
| Terrain Fillion | Basses-terres du Saint-Laurent | Terrain | Couvert forestier très présent | Rivière des Outaouais, | Agroforestier (70%) Agricole (28%) Résidentielle- villégiature (2%) | Maïs, Foin | 1 producteur |
|-----------------|--------------------------------|---------|--------------------------------|------------------------|---|------------|--------------|


Expérience agricole faible

- La partie sud du rang Robert est particulièrement boisée offrant ainsi des paysages où l'agriculture est de moins en moins présente.

Faiblesse(s)

- Couvert forestier prédominant

Des Seigneurs

| | | | | | | | | | |
|----|---|-------------------|--------------------------------|----------|------------------------------|----------------------------------|-----------------|-----------------------------|---------------|
| 18 |  | Terrasse Thompson | Basses-terres du Saint-Laurent | Terrasse | Absence du couvert forestier | Réseau hydrographique secondaire | Agricole (100%) | N/A, Foin, Soya, Maïs, Orge | 2 producteurs |
|----|---|-------------------|--------------------------------|----------|------------------------------|----------------------------------|-----------------|-----------------------------|---------------|

Expérience agricole exceptionnelle

La route des Seigneurs, situé sur les Basses-terres du Saint-Laurent traverse, du nord au sud, la Terrasse Thompson, localisée au sud de la ville de Lachute. Or, cette unité, majoritairement agricole, permet difficilement de percevoir la proximité d'un noyau urbain tant les paysages agraires semblent être à leur pleine expression. En effet, la topographie vallonnaise, les panoramas sur les parcelles aux dimensions réduites et aux cultures variées, les bâtiments agricoles, les divers types d'élevages (bovins, moutons, bisons) ainsi que l'annonce de certains produits en vente (miel, viande sauvage, vin, etc.) contribuent à une expérience paysagère diversifiée et stimulante. Cependant, la vitesse de cette route fortement achalandée permet difficilement d'apprécier les paysages présents. De plus, l'affichage parfois absent ou imperceptible ne permet pas de découvrir la totalité des produits offerts.



Avantage(s)

- Topographie vallonnaise
- Panoramas sur les parcelles aux dimensions réduites et aux cultures variées
- Les bâtiments agricoles et divers types d'élevages (bovin, mouton, bisons)
- Annonce de certains produits en vente (miel, viande sauvage, vin, etc.)

Faiblesse(s)

- Vitesse et achalandage
- Affichage déficient

| | | | | | | | | | |
|----|---|-------------------------|--------------------------------|--------|------------------------------|-----------------|-----------------|-------------------------------|----------------|
| 17 |  | Chenal ancien de Geneva | Basses-terres du Saint-Laurent | Chenal | Absence du couvert forestier | Rivière du Nord | Agricole (100%) | N/A, Foin, Orge, Maïs, Avoine | 10 producteurs |
|----|---|-------------------------|--------------------------------|--------|------------------------------|-----------------|-----------------|-------------------------------|----------------|

Expérience agricole exceptionnelle

Plus au sud, la route des Seigneurs permet d'accéder au Chenal de Geneva également situé sur les Basses-terres du Saint-Laurent. Cette unité majoritairement agricole offre des paysages agraires tout aussi stimulants que ceux perçus précédemment. Ainsi, le faible couvert forestier et la présence de vallons génèrent de vastes panoramas sur les champs en culture. De plus, la présence marquée des producteurs le long de la route offre une grande diversité de bâtiments agraires et de types d'élevages qui contribuent à l'expérience agricole locale. Par contre, le fort achalandage et le problème d'affichage demeurent ici tout aussi contraignants.

Avantage(s)

- Faible couvert forestier et vastes panoramas sur les champs en culture
- Grande diversité de bâtiments agraires et de types d'élevages

Faiblesse(s)

- Fort achalandage
- Affichage déficient

Coteau-des-Hêtres

| | | | | | | | | | |
|----|---|-----------------|--------------------------------|--------|-------------------------------|-------------------------|------------------------------------|--|----------------|
| 39 |  | Coteau-du-Hêtre | Basses-terres du Saint-Laurent | Coteau | Couvert forestier peu présent | Cours d'eau secondaires | Agricole (85%) Agroforestier (15%) | N/A, Foin, Maïs, Soya, Orge, Blé, Avoine | 14 producteurs |
|----|---|-----------------|--------------------------------|--------|-------------------------------|-------------------------|------------------------------------|--|----------------|

Expérience agricole exceptionnelle

Le Coteau-des-Hêtres, qui traverse d'est en ouest l'ensemble topographique du même nom, constitue un axe routier des plus stimulants. Majoritairement agricole, celui-ci possède un relief vallonné qui permet de vastes points de vue sur les champs et les pâturages. On peut donc y observer des cultures de foin, de maïs, de soya, d'orge, d'avoine, de blé et de produits maraîchers qui offrent une belle diversité de textures et de couleurs. De plus, les bâtiments agricoles, les divers élevages, les fermes d'autocueillette et les kiosques à la ferme, qui ponctuent le territoire, participent à une expérience agricole dynamique, stimulante et humanisée. Cependant, la présence de certains secteurs d'agriculture intensive dilue l'échelle humaine de ce secteur


Avantage(s)

- Relief vallonné
- Points de vue sur les champs et les pâturages.
- Belle diversité de textures et de couleurs
- Présence de bâtiments agricoles et de divers élevages
- Fermes d'autocueillette et de kiosques à la ferme

Faiblesse(s)

- Présence des certains secteurs d'agriculture intensive qui dilue l'échelle humaine de ce secteur.



| | | | | | | | | | |
|----|--|-----------------------------------|--------------------------------|--------|-------------------------------|---------------|------------------------------------|----------------------------------|---------------|
| 38 |  | Chenal ancien de la rivière Noire | Basses-terres du Saint-Laurent | Chenal | Couvert forestier peu présent | Rivière Noire | Agricole (70%) Agroforestier (30%) | Foin, N/A, Maïs, Soya, Blé, Orge | 2 producteurs |
|----|--|-----------------------------------|--------------------------------|--------|-------------------------------|---------------|------------------------------------|----------------------------------|---------------|

Expérience agricole supérieure

Plus à l'est, le Coteau-des-Hêtres permet d'accéder au Chenal de la rivière Noire. C'est à cet endroit que se termine la route et par le fait même, l'activité agricole, puisque la suite est fortement boisé. Le territoire traversé par ce rang est toutefois caractérisé par un relief vallonneux qui met en valeur des paysages agricoles composés d'une agriculture intensive, de plusieurs élevages bovins et de bâtiments agricoles imposants.

Avantage(s)

- Relief vallonneux
- Nombre important d'élevages bovins

Faiblesse(s)

- Agriculture intensive



Coteau-des-Hêtres Nord

19



| | | | | | | | |
|------------------|--|----------|------------------------------|----------------------------------|---|-------------------------|--------------|
| Terrasse Bethany | Basses-terres du Saint-Laurent (petite partie au nord en frontière des Laurentides méridionales) | Terrasse | Absence de couvert forestier | Absence de cours d'eau important | Agricole (60%) Périurbain Urbain régional (Lachute) (40%) | Maïs, Foin, Soya, Orge, | 0 producteur |
|------------------|--|----------|------------------------------|----------------------------------|---|-------------------------|--------------|

Expérience agricole supérieure

Le Coteau-des-Hêtres Nord, situé sur les Basses-terres du Saint-Laurent à proximité des Laurentides méridionales, traverse le secteur urbain de Lachute ainsi qu'une partie du territoire agricole de la terrasse Bethany. L'intérêt de ce secteur repose essentiellement sur les vastes panoramas des champs de maïs, de foin, de soya et d'orge et sur l'arrière-plan montagneux. Toutefois, l'absence de stimulants visuels tels que des producteurs et des d'éleveurs, diminue la qualité de l'expérience.

Avantage(s)

- Présence de vastes panoramas sur les champs
- Arrière-plan offre un contraste et accentue la planéité du territoire

Faiblesse(s)

- Absence de stimulants visuels (producteurs et éleveurs)
- Peu de diversité de culture



39



| | | | | | | | |
|-----------------|--------------------------------|--------|-------------------------------|-------------------------|-------------------------------------|--|----------------|
| Coteau-du-Hêtre | Basses-terres du Saint-Laurent | Coteau | Couvert forestier peu présent | Cours d'eau secondaires | Agricole (85%) Agroforestière (15%) | N/A, Foin, Maïs, Soya, Orge, Blé, Avoine | 14 producteurs |
|-----------------|--------------------------------|--------|-------------------------------|-------------------------|-------------------------------------|--|----------------|

Expérience agricole exceptionnelle

Plus au sud, le Coteau-des-Hêtres Nord offre une tout autre expérience agricole grâce à l'apparition marquée de producteurs, d'une plus grande diversité des cultures, de quelques élevages et d'arbres matures solitaires ou alignés. De plus, le faible couvert forestier permet de profonds champs visuels, qui laissent entrevoir les Laurentides méridionales en arrière-plan, générant ainsi une impression d'immensité. Or, bien que peu d'activités agricoles ouvertes au public soient présentes le long de la route, la qualité des paysages agraires, les corridors d'arbres en bordure de route et le relief de cette unité contribuent à une expérience paysagère agricole de qualité

Avantage(s)

- Présence marquée des producteurs et d'élevages
- Certaine diversité de cultures
- Impression d'immensité
- Arbres matures solitaires ou alignés

Faiblesse(s)

- Peu d'activités agricoles ouvertes au public

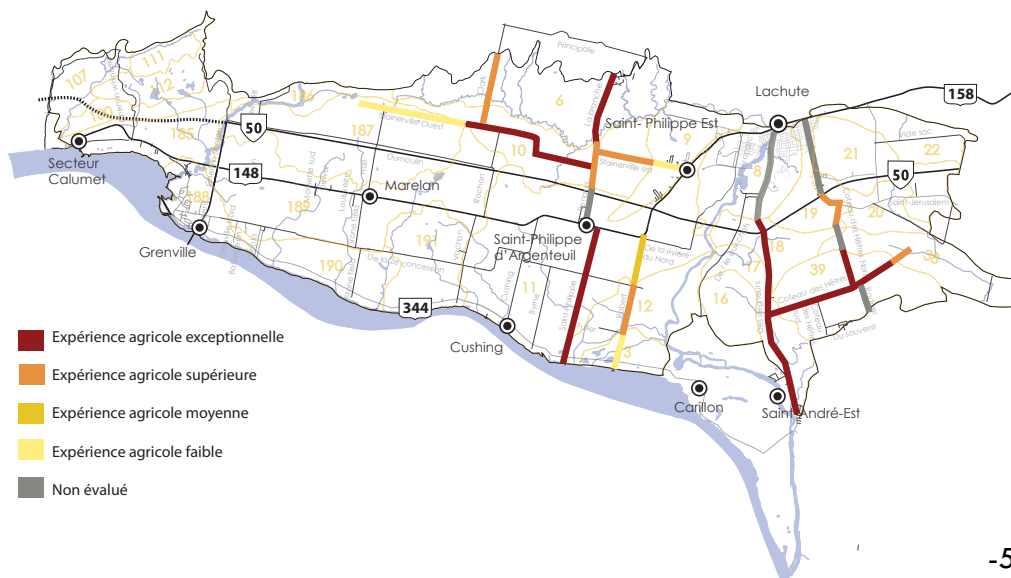


Contrairement à la route 148 et à l'autoroute 50, les rangs permettent d'entrer à l'intérieur des terres pour ainsi prendre le pouls de l'activité agricole. Selon l'analyse des différents rangs à caractère agricole, le territoire parcouru par ceux-ci offre deux types d'expériences : l'une offerte par l'agriculture intensive, l'autre par une agriculture plus traditionnelle. L'analyse visuelle nous a permis d'identifier les enjeux propres à ces deux expériences agricoles.

1. La banalisation du paysage façonné par l'agriculture intensive. Avec ses vastes parcelles de maïs, de soya ou de foin, cet espace qui, a priori, semble monotone peut étonnamment engendrer des expériences exceptionnelles grâce à ses multiples ouvertures lointaines (parfois 360 degrés) qui favorisent l'impression d'immensité (6-10-11). Comme ce type de paysage semble prendre de l'expansion sur le territoire, des moyens devraient être développés pour souligner le juste potentiel paysager de ces espaces banalisés, pourtant porteurs du caractère agricole de la région. Il est indéniable que les pratiques agricoles contemporaines ont transformé radicalement le territoire agricole. Cependant, plutôt que de nier cette réalité, il est préférable d'identifier ses potentiels et de tenter de les mettre en valeur.

2. La disparition progressive du patrimoine paysager agricole par l'expansion de l'agriculture intensive. Certains secteurs offrent des expériences agricoles exceptionnelles grâce à la présence d'éléments représentatifs d'une activité agricole plus traditionnelle. En effet, les cultures, les divers types d'élevages, les bâtiments, la présence d'arbres matures, de muret de pierres, qui ponctuent le territoire, procurent une sensation de proximité et une dimension plus humaine au paysage. Toutefois, comme l'agriculture intensive semble déjà prendre possession de plusieurs terres, des mesures devront être mises de l'avant pour protéger ces derniers signes d'agriculture traditionnelle sur le territoire.

CARTE 5.6: Synthèse de la qualité des expériences paysagères agricoles des rangs



5. ÉVALUATION DU PAYSAGE AGRICOLE

Rangs

recommandations

Recommandation 1: CIRCUIT DE DÉCOUVERTE

Le circuit de découverte s'arrime avec les recommandations précédentes visant à établir une halte. Depuis cette dernière, un circuit, ayant pour mission de faire découvrir la richesse des paysages agricoles, pourrait s'insérer le long des rangs offrant des expériences supérieures et exceptionnelles.

Ainsi, le circuit de découverte viserait à mettre en valeur l'esthétisme des paysages agraires, tout en offrant des outils pouvant faciliter leur lecture. Par exemple, il serait possible d'utiliser des « clés d'interprétation du paysage perçu » sous formes de fiches explicatives, de panneaux d'information ou même de rallye familial, qui permettraient de comprendre et d'identifier les composantes du milieu agricole (types de cultures, types d'élevages, utilités, produits, etc.) .

Cet aménagement pourrait également intégrer le circuit de la Véloroute d'Argenteuil présente au sud, et le Chemin du Terroir, pour ainsi rejoindre un plus grand potentiel de visiteurs.

De plus, ce circuit pourrait englober les différentes activités qui ont un lien avec l'agriculture afin de les mettre en valeur (autocueillette, gîte à la ferme, écuries, etc.). Pour ce faire, un affichage efficace devrait être mis en place, rejoignant les propositions d'affichage de la 50 et de la 148 suggérées plus tôt.

Exemple européen: VIGY Labyrinthe, <http://www.vigy-labyrinthe.org/spip/spip.php?article7>, consulté le 20 août 2009



Simulation du circuit en territoire agricole en été



Simulation du circuit en territoire agricole en automne, qui met en valeur la transformation saisonnière des paysages agricoles

Ouvert
en tout temps



Ouvert
de mai à septembre



Ouvert sur rendez-vous
seulement



Désolé,
fermé au public



Recommandation 2: AFFICHAGE STANDARDISÉ

Comme nous l'avons vu pour la route 148 et l'autoroute 50, la mise en valeur et la protection du milieu agricole passent par un affichage efficace et adéquat qui sert au paysage plutôt que de lui nuire.

L'affichage nécessaire à la mise en valeur des rangs devrait être plus personnalisé que les deux premières routes, contribuant ainsi à l'esprit de découverte qu'inspire l'échelle des rangs.

De plus, cette intervention permet de mettre en valeur les différents producteurs et leurs spécialités. Un système de symboles pourrait indiquer le type d'accès qu'offre chacun d'entre eux (en tout temps, à temps partiel, sur rendez-vous ou jamais) afin de bien renseigner les utilisateurs du circuit sur les opportunités de découverte et d'éviter les malaises ou malentendus entre visiteurs et producteurs. Ce procédé permettrait également de respecter l'intimité et la volonté de ces derniers d'intégrer ou non le circuit.

ÉTAPE 2

Ces recommandations terminent cette première étape qui consistait à faire un inventaire des potentiels paysagers agricoles en regard aux différentes routes qui le traversent et de rendre compte des enjeux, afin de dégager un diagnostic de la situation actuelle. Cette étape a permis de dresser une liste de recommandations globales qui permet d'orienter les futures étapes d'un processus de mise en valeur du territoire agricole par le paysage.

Le temps attribué pour effectuer ce premier mandat (10 semaines) a permis de faire un constat global de la situation et d'émettre certaines recommandations. Pour faire suite ces dernières, des étapes subséquentes devront être envisagées. Le tableau ci-contre permet de visualiser les activités nécessaires à leurs réalisations.

50

ENJEU 1

La pression du développement aux jonctions d'autoroute.

RECOMMANDATION 1

Contrôle des développements en zone d'expérience agricole supérieure

TÂCHE 1

Effectuer des études d'insertion et de points de vue selon les développements prévus

ENJEU 2

Le faible échantillon de paysages agricoles perçus (majoritairement agriculture intensive).

RECOMMANDATION 2

Affichage en bordure d'autoroute

TÂCHE 1

Identifier la zone d'insertion de l'affichage (sécurité et esthétisme)

TÂCHE 2

Choisir les paysages à afficher

TÂCHE 2

Définir un concept graphique

RECOMMANDATION 3

Création d'une halte routière en milieu agricole

TÂCHE 1

Identifier la zone d'intégration de la halte routière

TÂCHE 2

Inventorier les types d'activités à mettre en valeur depuis la halte routière.

TÂCHE 3

Concevoir le plan d'aménagement de la halte routière

148

ENJEU 1

Abandon de plusieurs terres causant l'enrichissement et l'insertion d'affectations non agricoles (ex: secteur Mareland (189))

RECOMMANDATION 1

Maximiser le potentiel agroforestier

TÂCHE 1

Évaluer le potentiel des sols

TÂCHE 2

Répertorier les activités en milieu agroforestier et élaborer un affichage standardisé

ENJEU 2

Sous exploitation du potentiel de porte d'entrée de la Plaine de Saint-Philippe (11)

RECOMMANDATION 2

Renforcer l'image du village de Saint-Philippe

TÂCHE 1

Identifier les potentiels du village de Saint-Philippe à mettre en valeur (activités, points de vues, bâtiments)

TÂCHE 2

Concevoir un plan d'aménagement pour le village de Saint-Philippe

rang

ENJEUX 1 ET 2

La banalisation du paysage façonné par l'agriculture intensive
La disparition progressive du patrimoine paysager agricole par l'expansion de l'agriculture intensive

RECOMMANDATION 1

Circuit de découverte en milieu agricole

TÂCHE 1

Inventorier les producteurs et les activités agrotouristiques

TÂCHE 2

Définir le parcours emprunté par le circuit

TÂCHE 3

Identifier les points de vue d'intérêt

RECOMMANDATION 2

Affichage standardisé

TÂCHE 1

Inventorier les producteurs et les activités agrotouristiques

TÂCHE 2

Définir un concept graphique



BIBLIOGRAPHIE

- MRC d'ARGENTEUIL, Projet-pilote: Plan de développement de la zone agricole, mandat caractérisation paysagère, juin 2009
- MRC d'ARGENTEUIL, schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), chapitre 11, juin 2008,
- CPEUM, Évolution du territoire laurentien, caractérisation et gestion des paysages, 2000,
- CPEUM, Guide de gestion des Paysages au Québec, lire, comprendre et valoriser le paysage, Montréal, 2008, 97 pages
- FROMENT, José, Vouligny E., La Boîte à outils pour les paysages des Laurentides, Juin 2008, 58 pages.
- JOLY, Martin, Les paysages d'Argenteuil, de la ruralité agroforestière à la ruralité paysagère, Lachute, Québec, MRC d'Argenteuil, 1999
- MAPAQ, Le paysage rural au Québec, Enjeux agricoles et solutions agroforestières, Document de réflexion, Québec, 2009, 137 pages.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, Les aires protégées au Québec, les provinces naturelles, [en ligne], http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/parties_4b.htm (28.06.09).
- MTQ, Grand projet, Autoroute 50-Prolongement
http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/grands_projets/trouver_grand_projet/prolongement_a50, consulté le 3 juillet 2009.
- PRUD'HOMME, Chantale, Analyse paysagère et critères d'insertion domiciliaire, MRC d'Argenteuil, Rapport final, 30 novembre 2006, 28 pages.
- TECSULT Projet de l'autoroute 50-Tronçon Lachute Montebello, Document d'appui à la demande de certificat d'autorisation de réalisation (CAR), Version finale, juillet 2003

RÉFÉRENCES CARTOGRAPHIQUES

- MRC d'ARGENTEUIL, schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), chapitre 3, juin 2008.
- MRC d'ARGENTEUIL, schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) 2008, CARTE B, grandes affectations du territoire et infrastructures importantes, 1 : 50 000, MRC d'Argenteuil, Lachute
- MRC d'ARGENTEUIL. SIG (en ligne). <http://mrcsig/sigag/>. 2007, base de données topographiques du Québec (consulté le 24 juillet 2009).
- TRANSPORT QUÉBEC, Caractérisation et évaluation des paysages, vers un plan de mise en valeur des paysages du corridor de l'autoroute et de la route 117, Rapport final, juin 2002, 81 pages

